



C.L.L.A.J.
OIGNIES

RAPPORT ACTIVITES 2021



ASL JEUNES
ASE



LES DIFFERENTS DISPOSITIFS

CLLAJ

TREMPAINS

ALT JEUNES & FAMILLES/JEUNES COUPLES

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL FSL

**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ASL JEUNES
ASE**



C.L.L.A.J. : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes





I.
Présentation
du CLLAJ

II.
Public
accueilli en
A.I.O.

III.
Public
accompagné

IV.
Orientations
des jeunes
reçus vers les
partenaires

V.
Ateliers
collectifs

VI.
Évènements

VII.
Création de la
plateforme
« Projet'toit »

VIII.
Perspectives
2022

IX.
Conclusion



1

PRESENTATION DU C.L.L.A.J.





- La création du CLLAJ est régie par la circulaire interministérielle n° 383 du 29 Juin 1990. Les CLLAJ sont présents sur l'ensemble du territoire national dont une dizaine dans la région des Hauts de France.
- Le CLLAJ d'Hénin-Carvin intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin composée de 14 communes.
- Il a pour mission d'accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes âgés de 16 à 30 ans en difficulté de logement.
- Il participe à la mission d'observatoire sociale sur le territoire CAHC.



PERMANENCES HEBDOMADAIRES (SUR RDV)

LUNDI

- * De 14h00 à 17h00 : Mission locale de Carvin

MARDI

- * De 10h00 à 12h00 : Mission locale d'Hénin Beaumont (pour les secteurs de Rouvroy, Montigny en Gohelle et autres)
- * De 14h00 à 15h00 : Centre socio culturel Gino Sanna d'Evin Malmaison

MERCREDI

- * De 10h00 à 12h00 : Mission locale de Leforest
- * De 14h00 à 17h00 : CCAS/PAD de Libercourt

JEUDI

- * De 14h00 à 16h30 : Mission locale – Plateforme des services d'Hénin Beaumont
- * De 16h30 à 18h00 : Maison des Adolescents d'Hénin Beaumont

VENDREDI :

- * De 14h00 à 17h00 : Au siège social de l'association R&L à Oignies



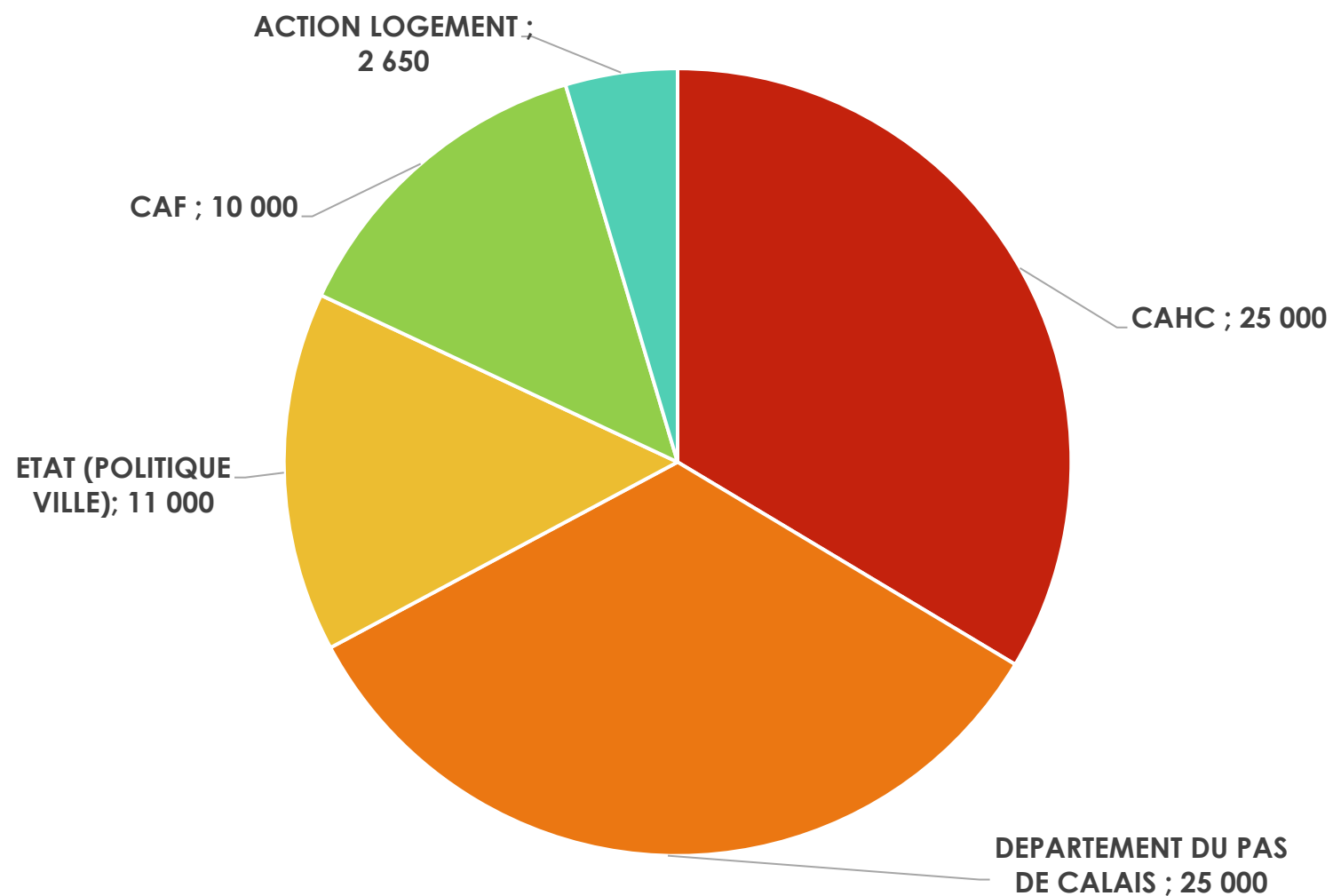
□ FRÉQUENTATION DES PERMANENCES :

Cette année, le CLLAJ s'est adapté au protocole sanitaire de la Mission locale et aux différents confinements. Les lieux de rencontres ont été l'association Rencontres et Loisirs (237 jeunes) et le PAD de Libercourt le mercredi après midi (60 jeunes).

Dés la fin des protocoles sanitaires de la Mission locale, le CLLAJ tiendra à nouveau des permanences décentralisées sur le territoire afin de faciliter son accès au jeune qui éprouve des difficultés à se déplacer.



LES PARTENAIRES FINANCIERS





2

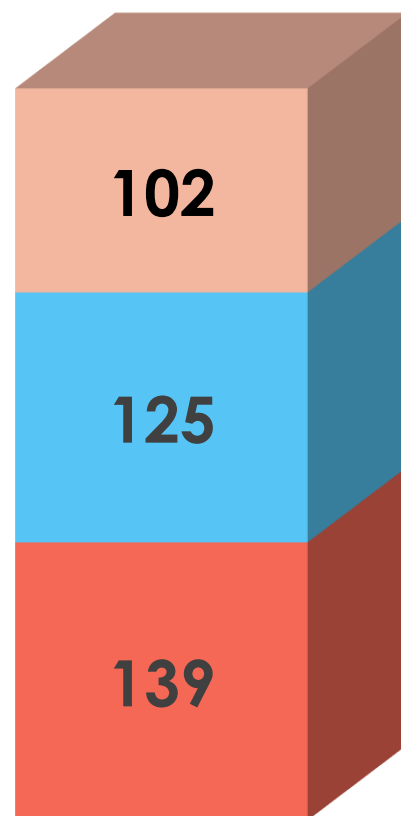
PUBLIC ACCUEILLI EN A.I.O.





2019

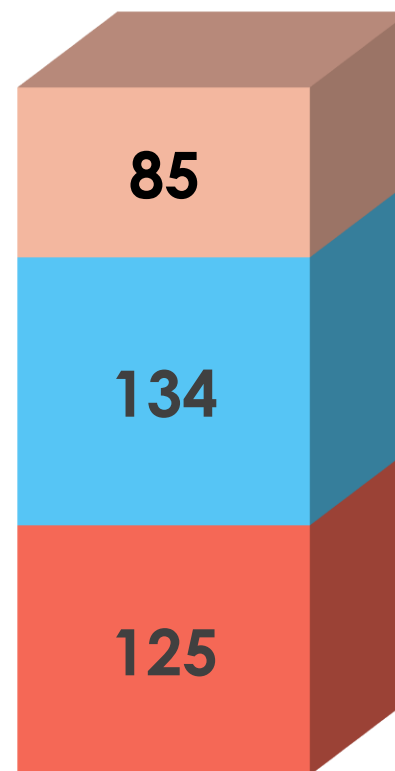
Sur les **366** jeunes



2019

2020

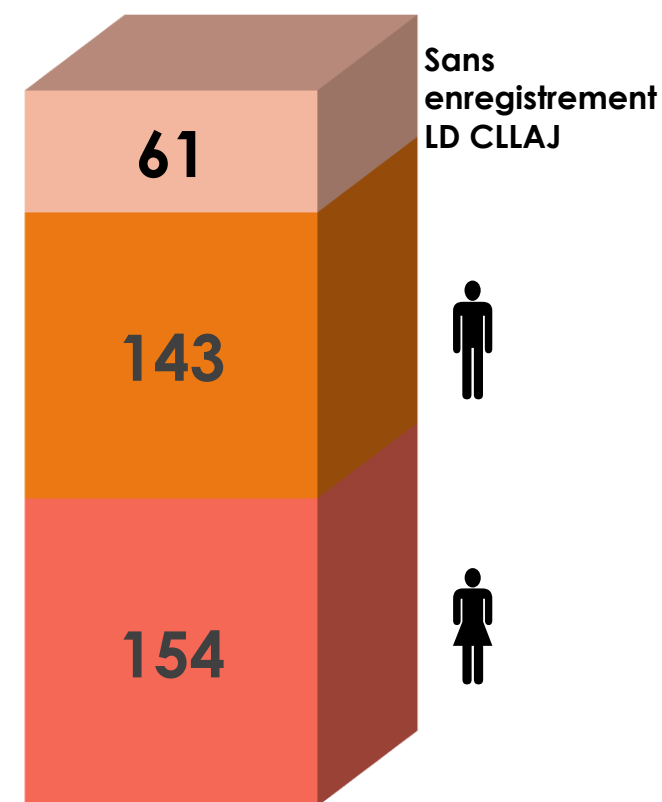
Sur les **344** jeunes



2020

2021

Sur les **358** jeunes



2021



ANALYSE :

En 2021, 236 nouveaux dossiers ont été traités par le CLLAJ pour un suivi de 358 jeunes. Cette période de crise a perturbé le fonctionnement du CLLAJ. Les permanences se sont arrêtées à l'exception du PAD de Libercourt. Des entretiens téléphoniques ont été mis en place, toutefois les absences aux RDV sont toujours nombreux (61 jeunes).

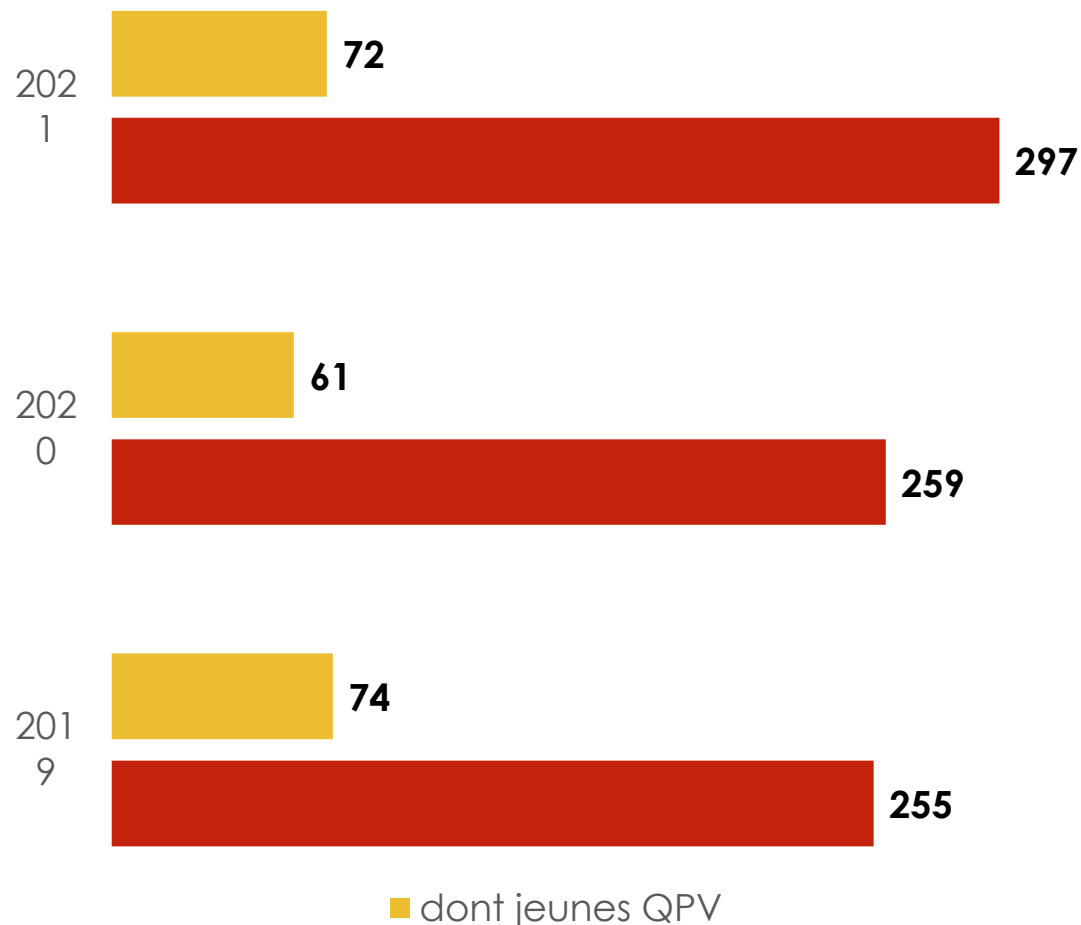
Certains jeunes oublient le RDV. Le fait de les appeler directement permet bien souvent d'avoir une réponse immédiate et l'entretien peut se faire immédiatement.

Sur les 358 jeunes, 297 jeunes sont venus aux entretiens, soit 52% de femmes et 48% d'hommes.

3



PUBLIC ACCOMPAGNE



ANALYSE :

297 jeunes ont été accompagnés dans leur démarche liée au logement. Ils sont venus à 1 ou 2 entretiens physiques où un diagnostic social permet de définir les objectifs à travailler avec le jeune.

D'autres contacts (par SMS, par mail, par réseaux sociaux) sont très fréquents entre le jeune et le travailleur social du CLLAJ.

Les appels téléphoniques sont très nombreux pour demander un RDV, pour faire le point sur la situation.

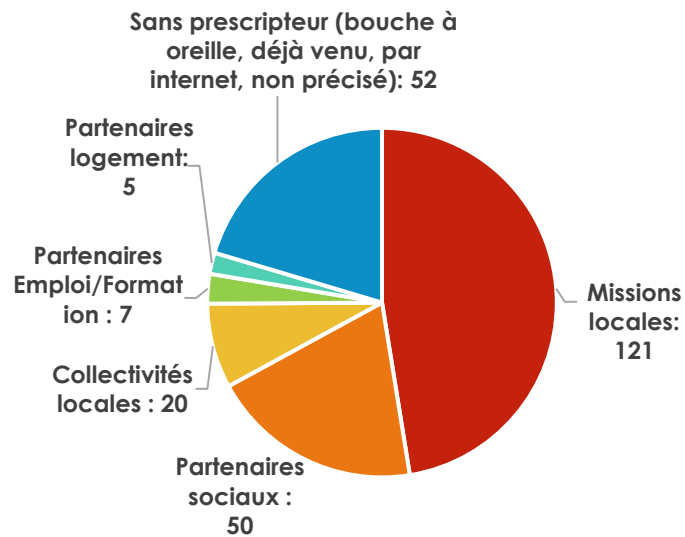
Les réseaux sociaux sont consultés par les jeunes pour avoir des renseignements et/ou annuler des RDV mais le téléphone portable reste le plus fréquent.

3a – Origine des demandes



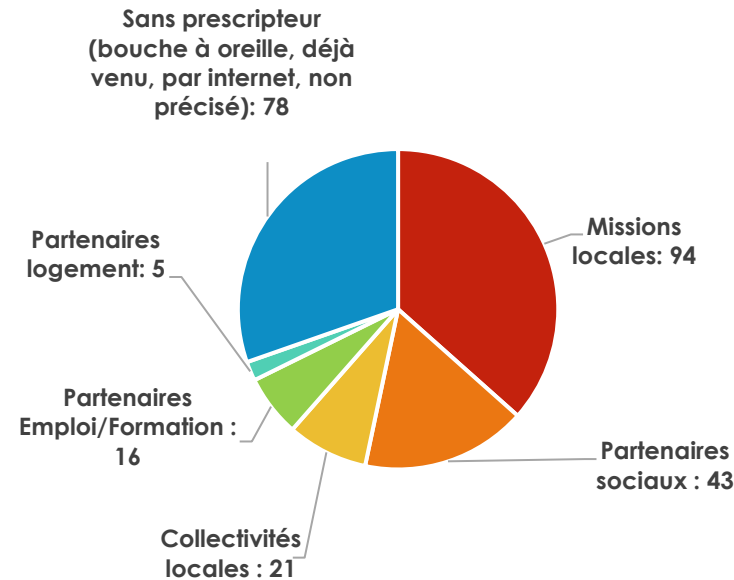
2019

Sur les **255** jeunes



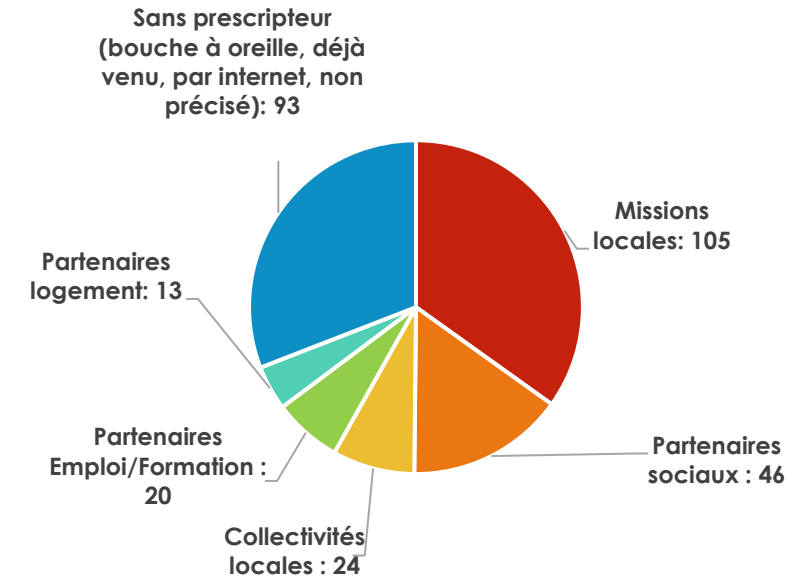
2020

Sur les **259** jeunes



2021

Sur les **297** jeunes



ANALYSE :

30% du public s'adresse au CLLAJ sans prescripteur : le bouche à oreilles est important, 55 jeunes sont venus car ils connaissent d'autres personnes ayant déjà bénéficié du CLLAJ ou d'autres jeunes reviennent car leur situation change (naissance, logement plus adapté,...).

La Mission Locale d'Hénin reste un partenaire important du CLLAJ. Ses conseillers orientent un peu plus de 35% du public.

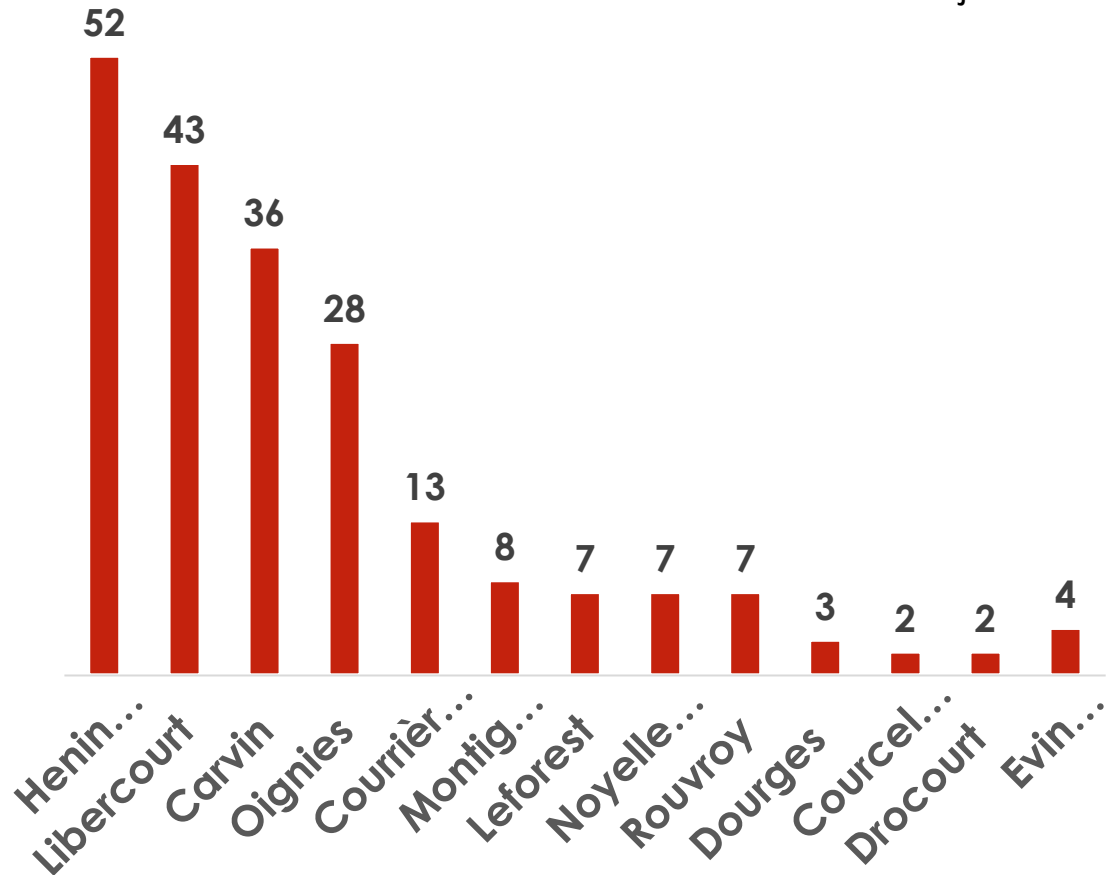
35% des jeunes sont orientés par les partenaires sociaux et du logement.

3b – Origine géographique

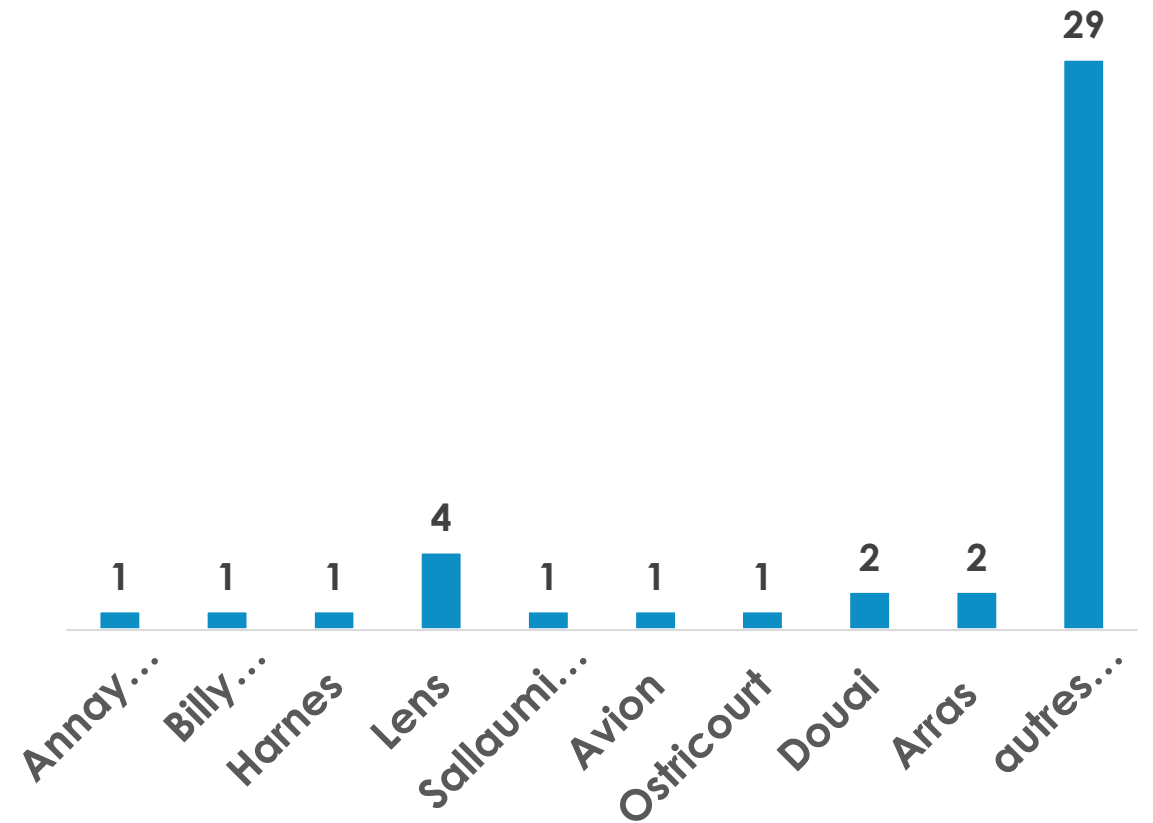


Année 2019

Sur le territoire de la CAHC : 212 jeunes



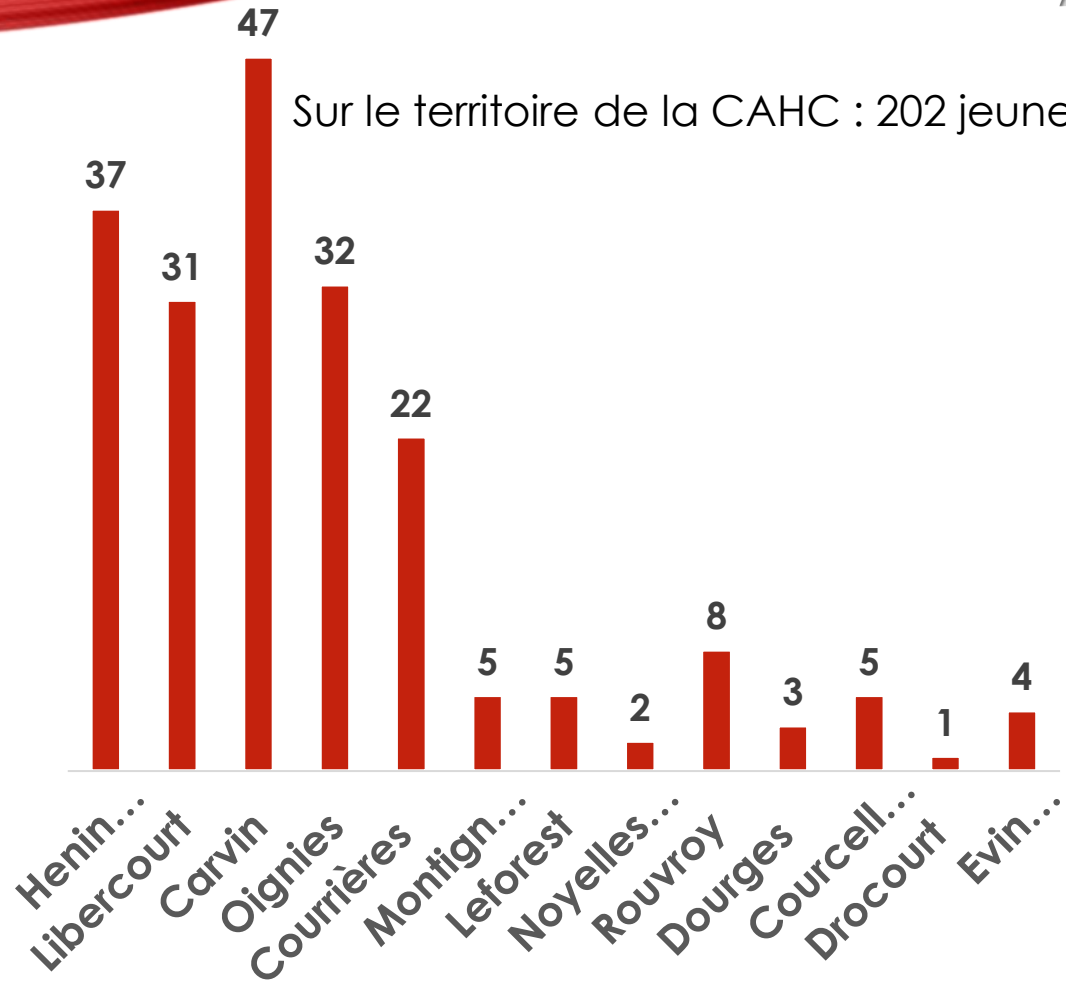
Hors territoire de la CAHC : 43 jeunes



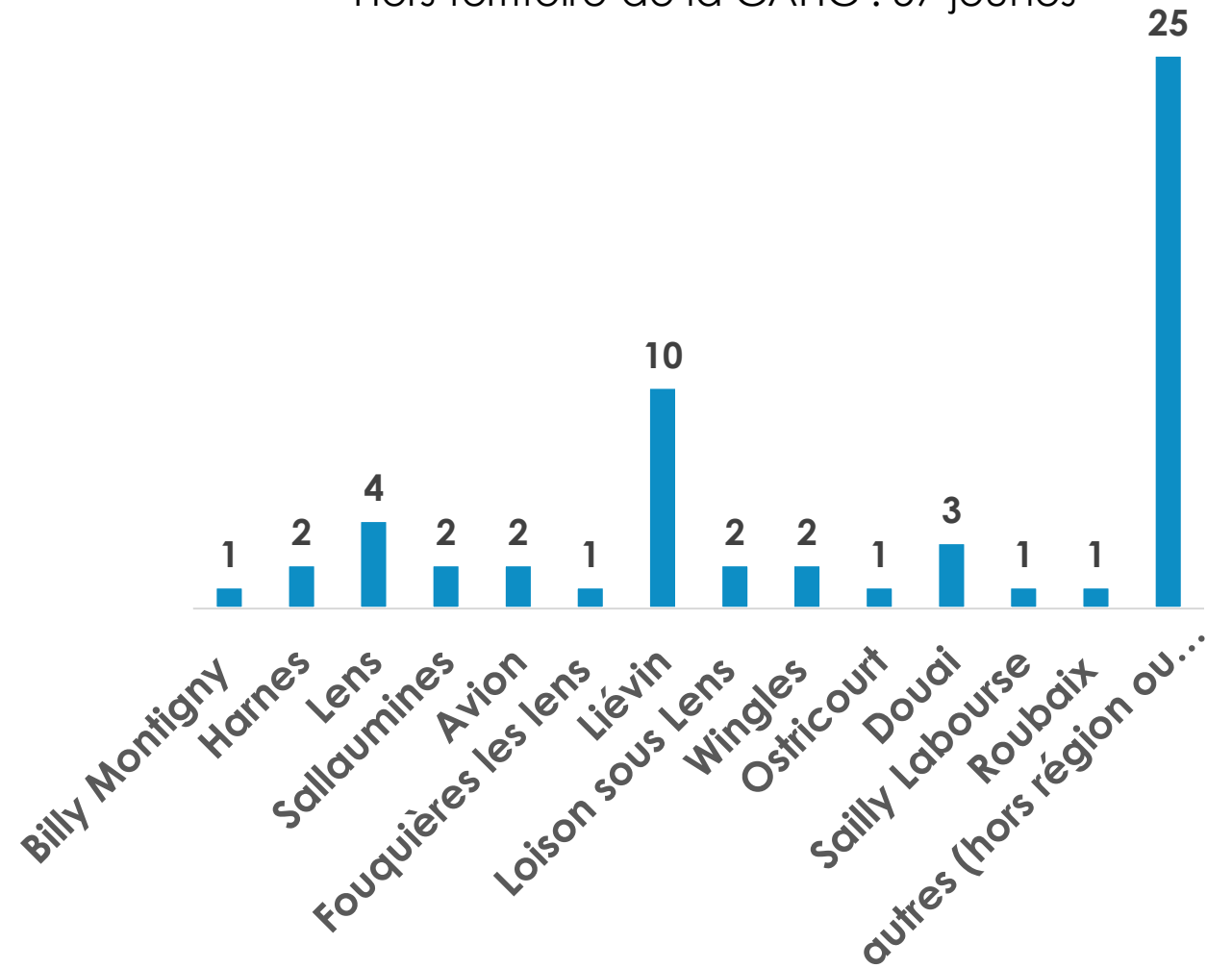
Année 2020



Sur le territoire de la CAHC : 202 jeunes

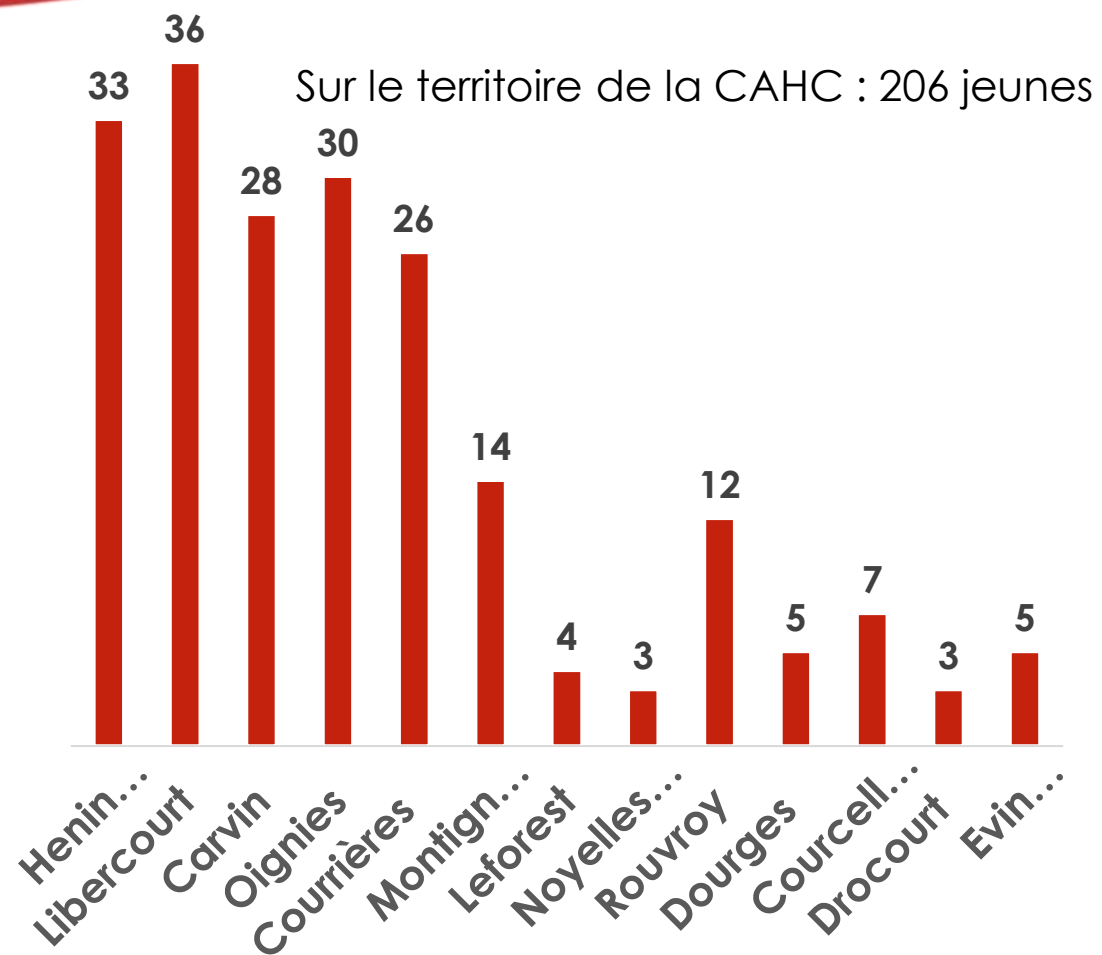


Hors territoire de la CAHC : 57 jeunes

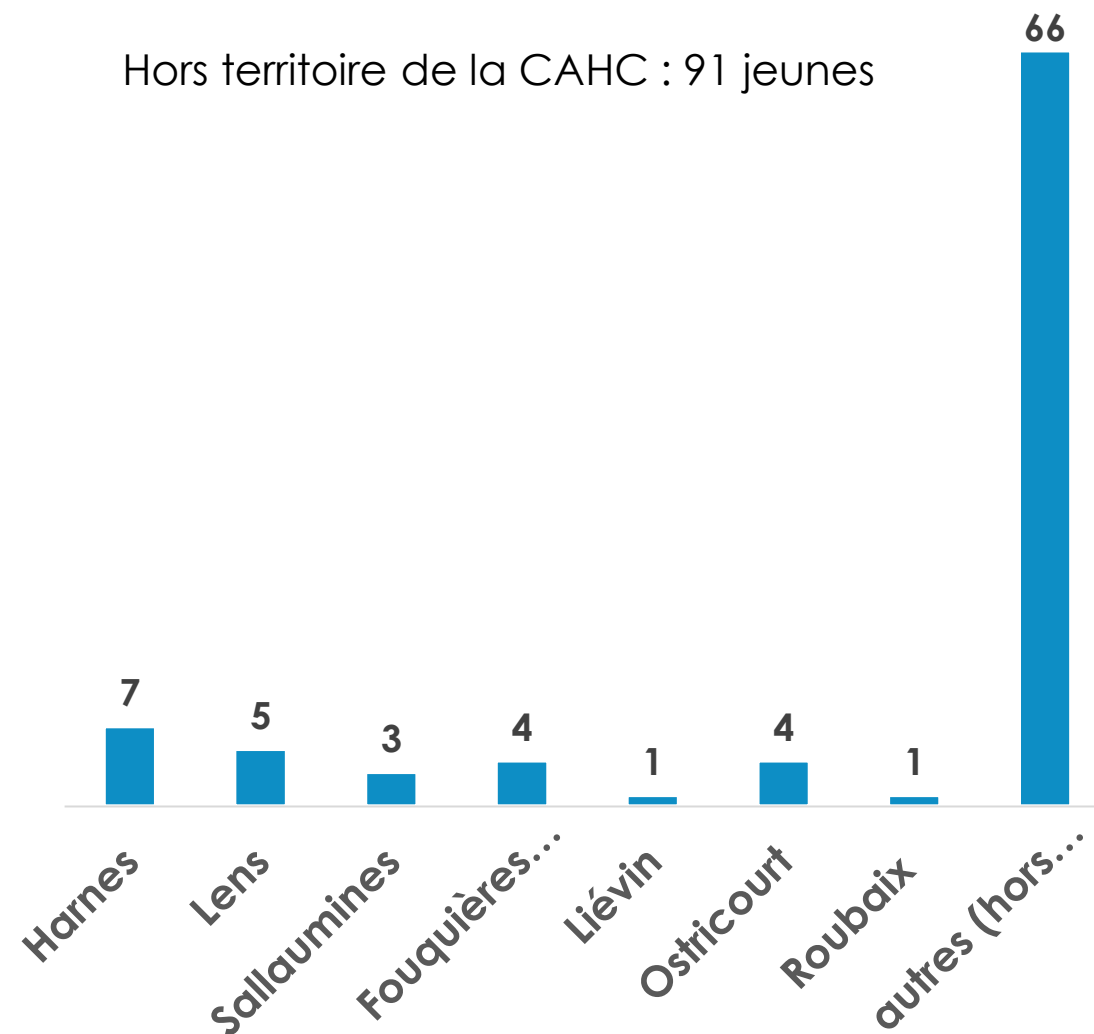




Année 2021



Hors territoire de la CAHC : 91 jeunes





ANALYSE ORIGINE GEOGRAPHIQUE:

- 70% des jeunes reçus sont issus de la CAHC,
- 7% sont issus de la CALL
- et 23% viennent d'autres départements (Nord ou hors région).

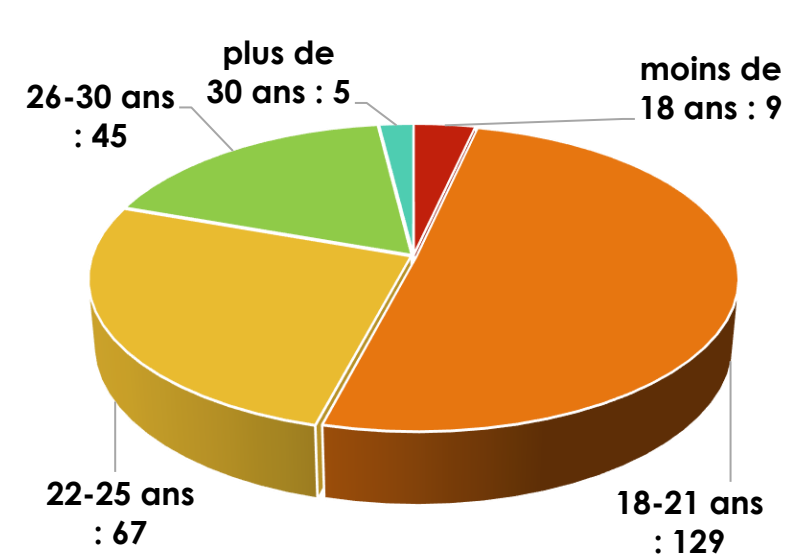
Parmi les 206 jeunes habitant sur la CAHC, 68 jeunes sont originaires d'un quartier prioritaire soit 35% (61 jeunes en 2020 soit 29%).

3c – Age du public



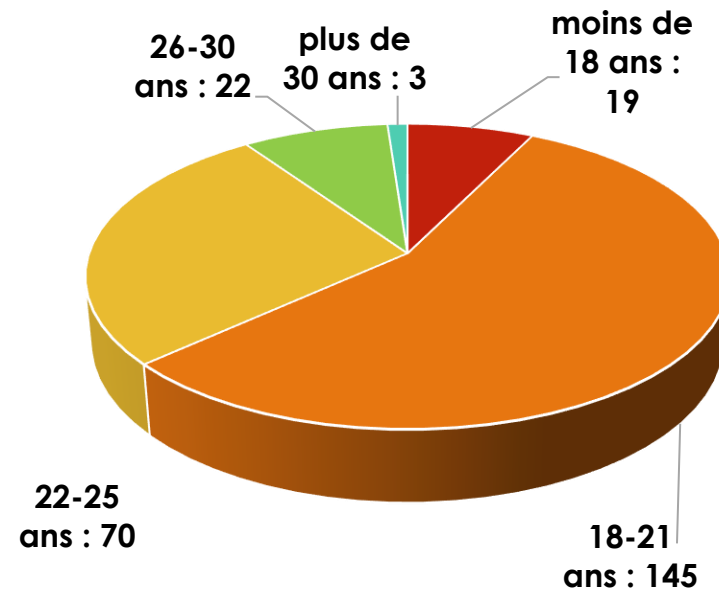
2019

Sur les **255** jeunes



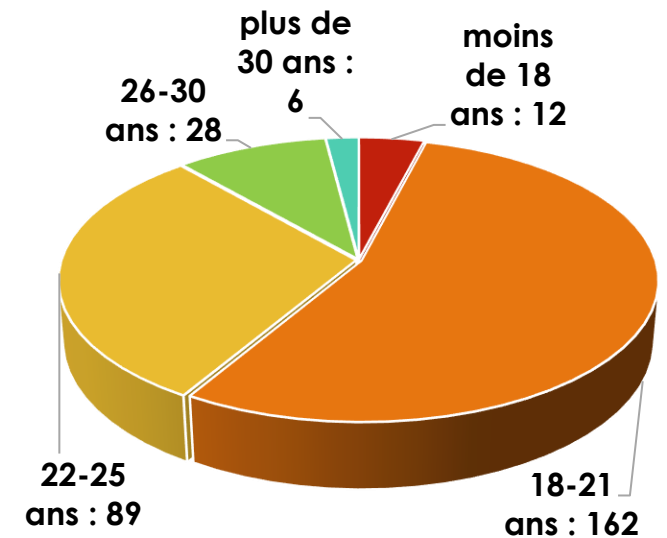
2020

Sur les **259** jeunes



2021

Sur les **297** jeunes



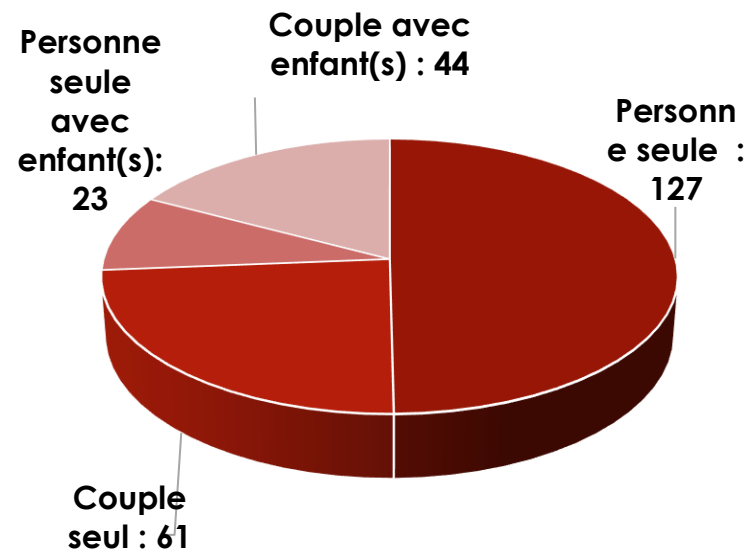
Tranches d'âge	Evolution
Moins de 18 ans	3,5 et 7%
18 – 21 ans	50 et 55 %
22 – 25 ans	27 et 30 %
26 – 30 ans	17 à 9 %
Plus de 30 ans	1 à 2 %

3c – Composition familiale



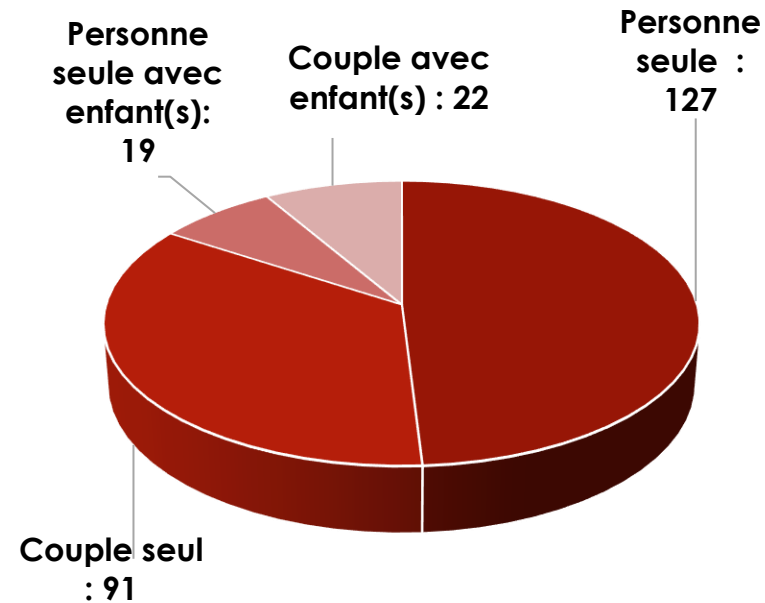
2019

Sur les **255** jeunes



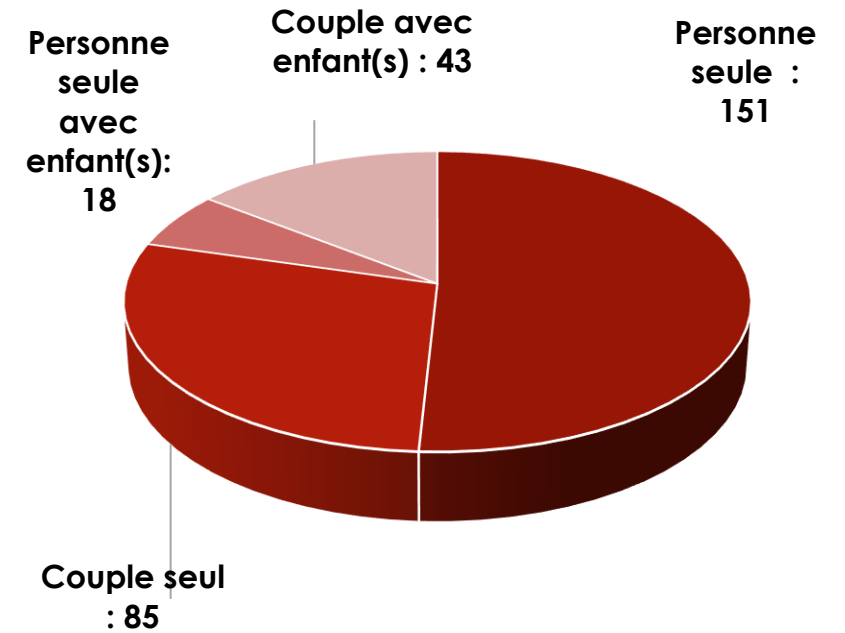
2020

Sur les **261** jeunes



2021

Sur les **297** jeunes





ANALYSE AGE DU PUBLIC :

256 jeunes de moins de 25 ans, soit 85% sont majoritairement le public accueilli pour le CLLAJ.
Chiffres constants en 2020.

COMPOSITION FAMILIALE :

Sur 297 jeunes, 57% sont célibataires et 43% couples.

Les célibataires souhaitent accéder à leur premier logement.

Les couples qui se présentent, souhaitent un logement plus grand (naissance) ou un premier logement car ils habitent chez les parents ou un tiers.

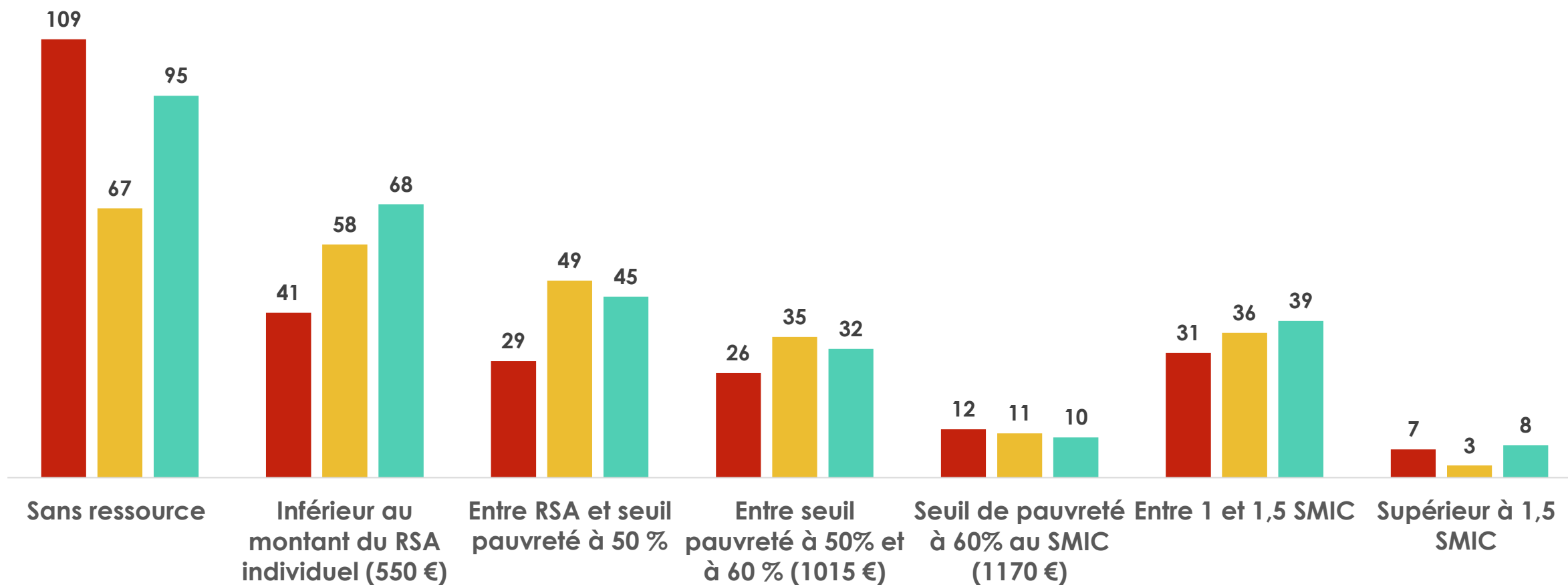
Parmi les jeunes accueillis, 6% avaient au moins 1 enfant.

3d – Ressources

Années 2019 – 2020 et 2021



■ 2019 ■ 2020 ■ 2021





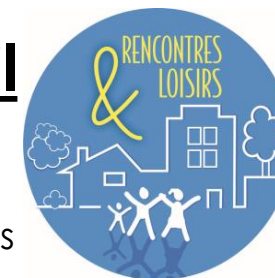
ANALYSE DES RESSOURCES :

La situation financière des jeunes peut très rapidement évoluer de manière positive ou négative.

- 30% soit 90 jeunes qui viennent rencontrer le CLLAJ ont peu ou pas de ressources.
- 15% soit 44 jeunes sont en garantie jeunes.
- 8% soit 23 jeunes perçoivent des prestations CAF (allocations familiales, PAJE, RSA,...).
- 10% soit 30 jeunes perçoivent des prestations du Conseil Départemental (allocation jeune majeur,) dont 11 jeunes sont en contrat jeune majeur.
- 6% soit 19 jeunes sont en prestations Pôle emploi.
- 31% soit 91 jeunes sont salariés mais seulement 21% ont annoncé un salaire.

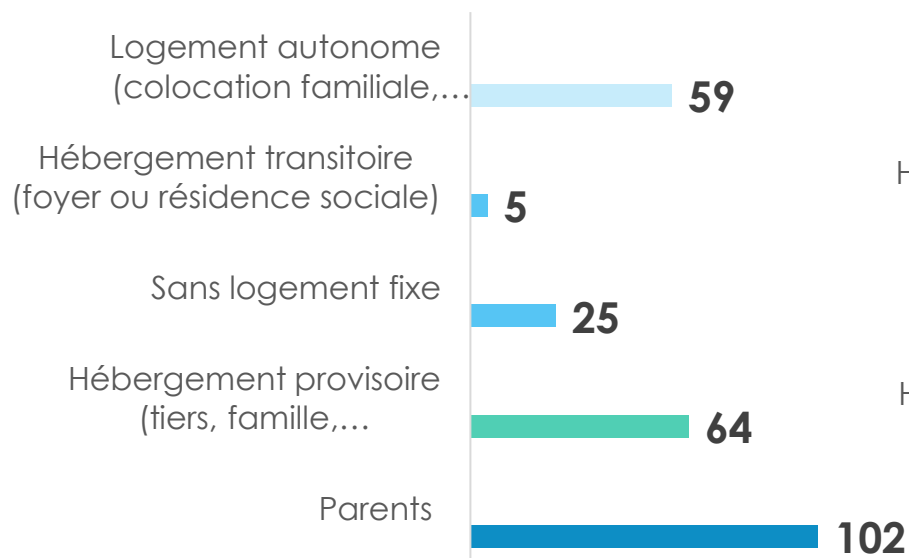
Lors de leur premier entretien au CLLAJ, les jeunes n'ont pas encore perçu leur premier salaire ou leur première allocation. Ils ont souvent intégré un dispositif (garantie jeune, contrat emploi). Leur situation évolue dans le mois.

3e – Statut « logement » au 1^{er} accueil



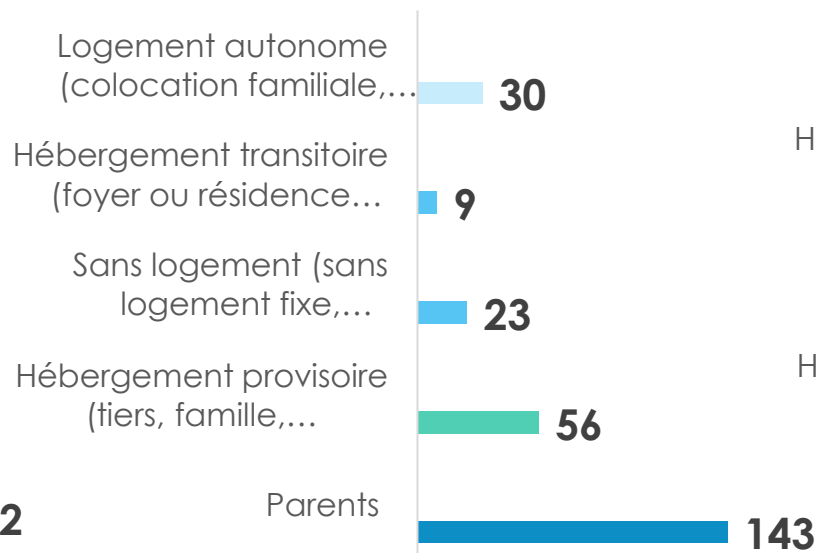
2019

Sur les **255** jeunes



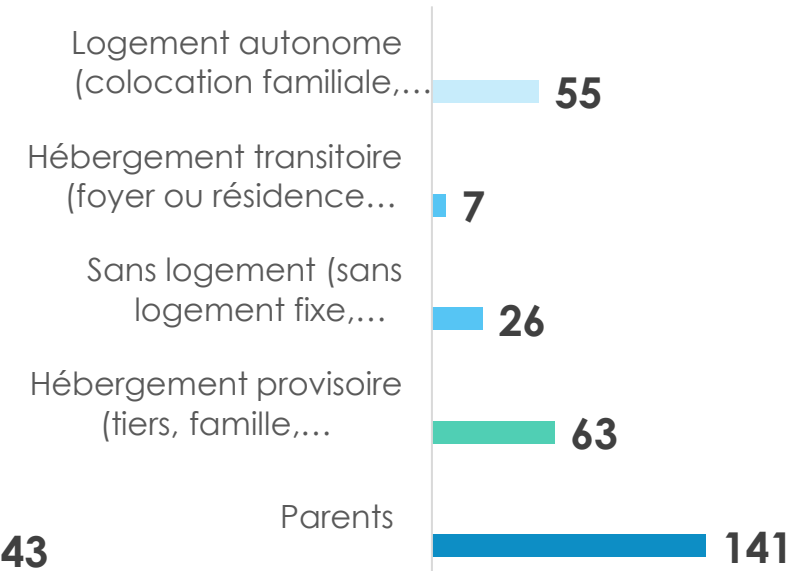
2020

Sur les **259** jeunes



2021

Sur les **297** jeunes



ANALYSE :

Le public accueilli habite chez les parents à 49% ou chez un tiers à 21%.

18% sont en logement autonome, 2% en structure d'hébergement et 9% sont sans domicile fixe.

Concernant les 18% en logement autonome, ils sollicitent le CLLAJ pour une mutation pour un logement plus adapté ou une gestion des dettes de logement.

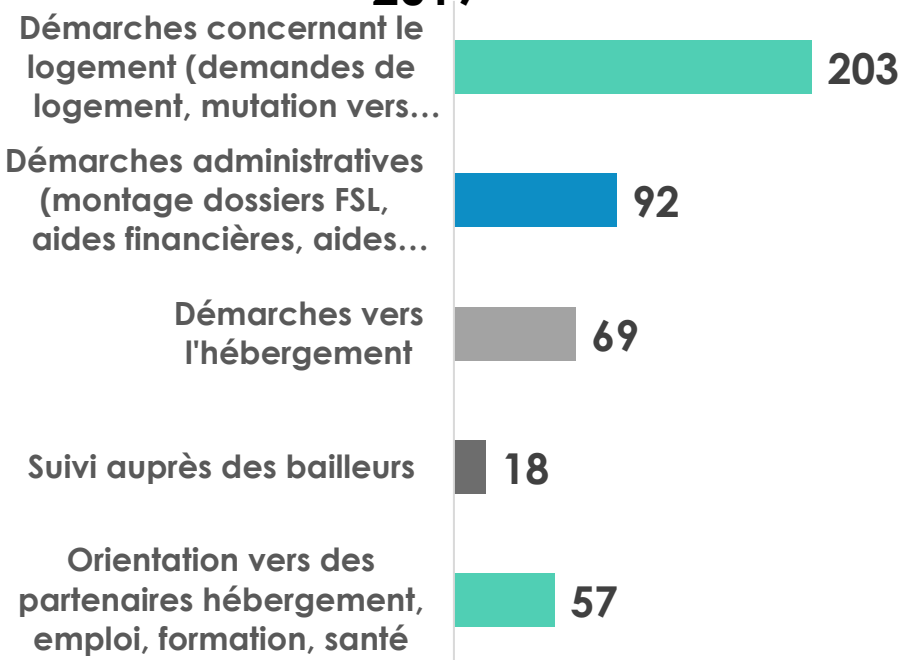
Pour les 9% sans domicile fixe, le CLLAJ les oriente vers le SISIAO via le logiciel.

3f – Analyse des besoins des jeunes et des problématiques

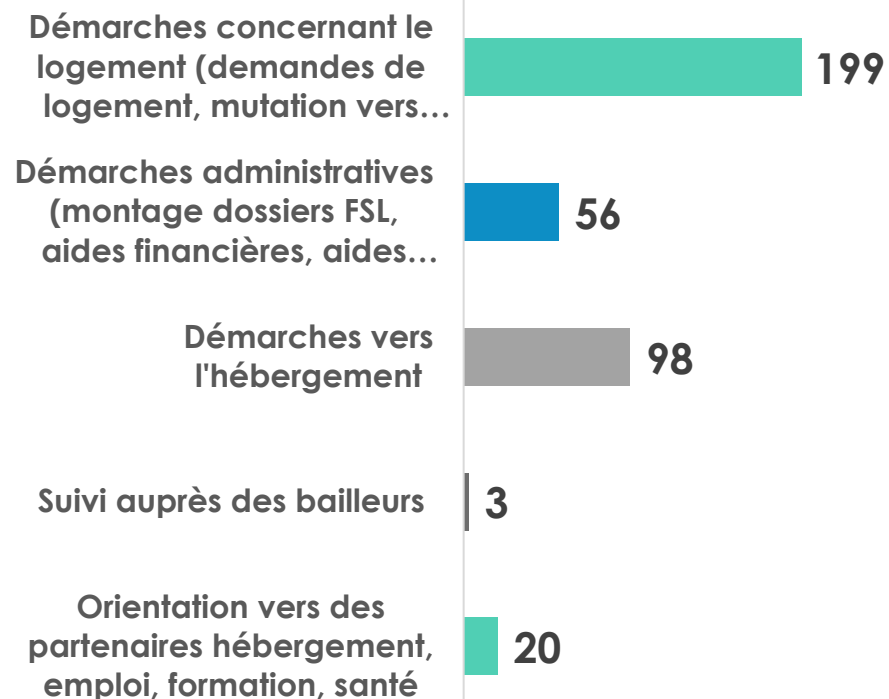


Les raisons principales pour lesquelles les jeunes ont sollicité un rendez-vous avec le CLLAJ :

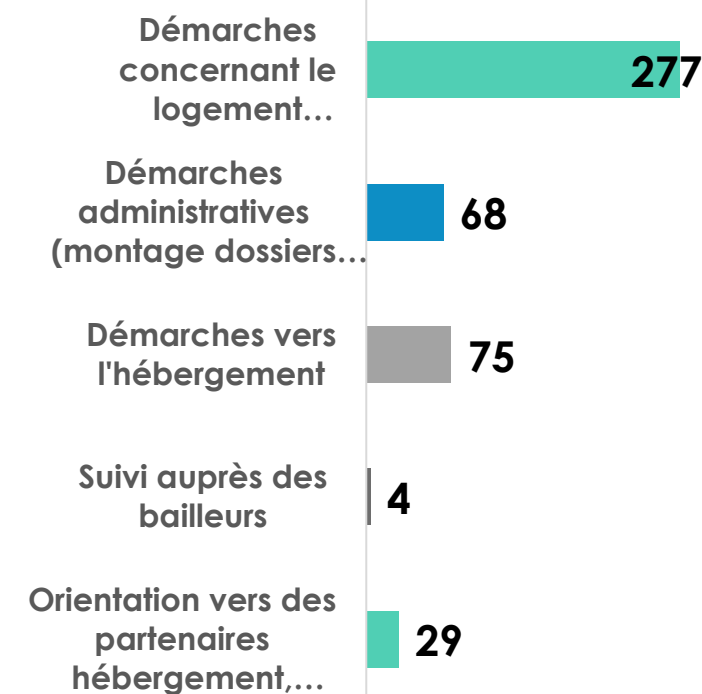
2019



2020



2021





ANALYSE :

453 demandes ont été enregistrées. En fonction des situations, le travailleur social du CLLAJ donne une information générale sur le logement, les aides financières ou encore les droits et les devoirs des locataires,.... Les raisons principales pour lesquelles les jeunes ont sollicité un RDV avec le CLLAJ reste la première demande pour un logement autonome.

Ils recherchent, ils ne savent pas comment ils doivent s'y prendre. Le rôle du CLLAJ est de les accompagner dans leur projet, de les orienter dans les démarches à entreprendre. Ils sont aidés dans tous les dossiers administratifs (NUD, aide au logement, aide des dossiers FSL, ...).

Une estimation des droits à l'allocation logement est faite afin de pouvoir établir le coût de la prise en charge d'un logement.

Pour d'autres jeunes, ils ont accédé à un logement mais ce dernier n'est plus adapté (logement trop petit, trop cher, hébergé chez un tiers, accueilli en structure, obtenir une maison,...). Ils souhaitent être accompagnés dans les démarches auprès des bailleurs et, selon les situations, bénéficier d'un accompagnement social type FSL ASLL qui les sécurise dans leur parcours (souscription des assurances, signature du bail, et les ouvertures des compteurs avec comparaison des tarifs et des prestataires en énergie).

75 demandes relèvent de jeunes qui ont accepté une orientation en hébergement car le logement autonome n'est pas une possibilité immédiate du à des revenus inexistantes ou trop faibles. Selon l'urgence de la situation, le jeune est orienté vers le SIAO.

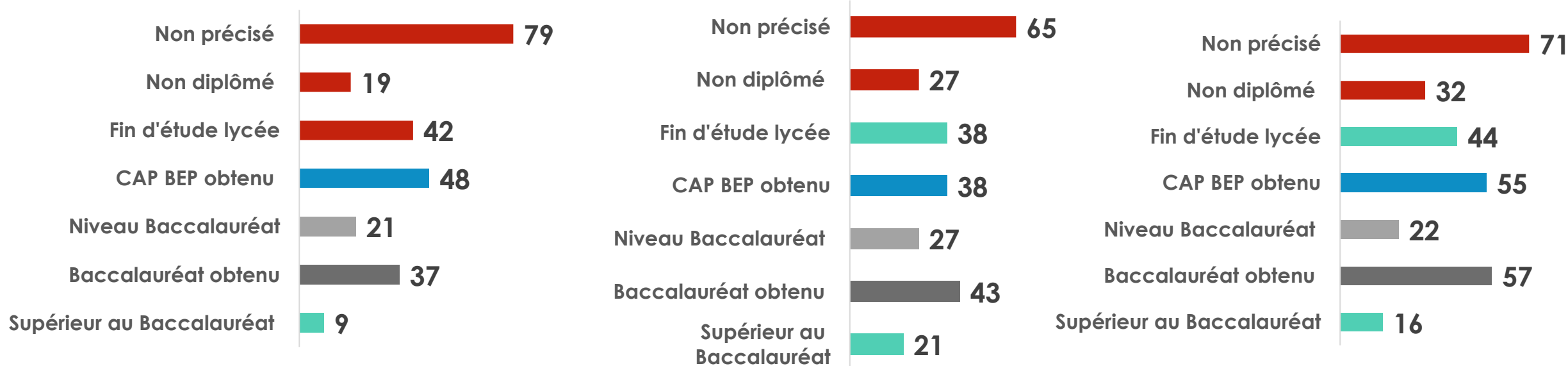
3g – Analyse des niveaux scolaires



2019

2020

2021



ANALYSE :

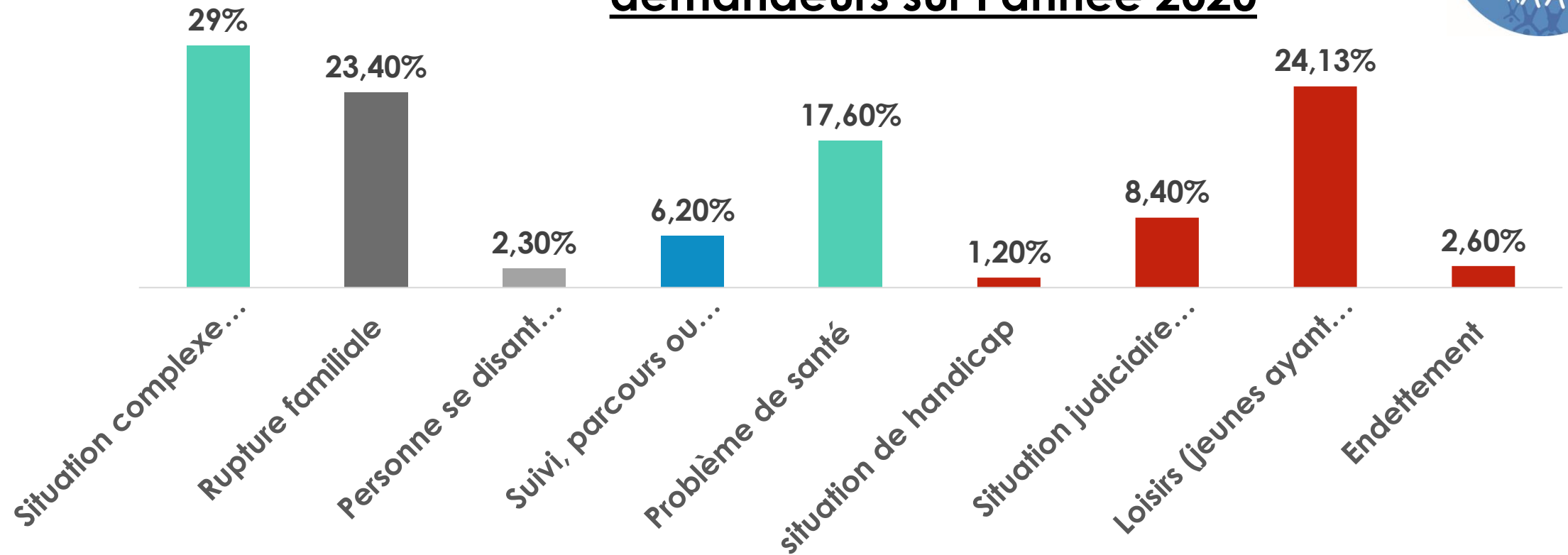
44% des jeunes accueillis ont un niveau d'étude inférieur ou égal au niveau 5 (non diplômé, fin d'étude lycée ou CAP/BEP obtenu).

32% des jeunes ont le BAC ou le niveau ou études supérieures.

24% diplômés non précisés.

L'absence de diplôme, de qualification rend plus difficile l'accès à un emploi et donc les ressources sont plus précaires et augmente la difficulté à rechercher un logement ou se maintenir dans le logement.

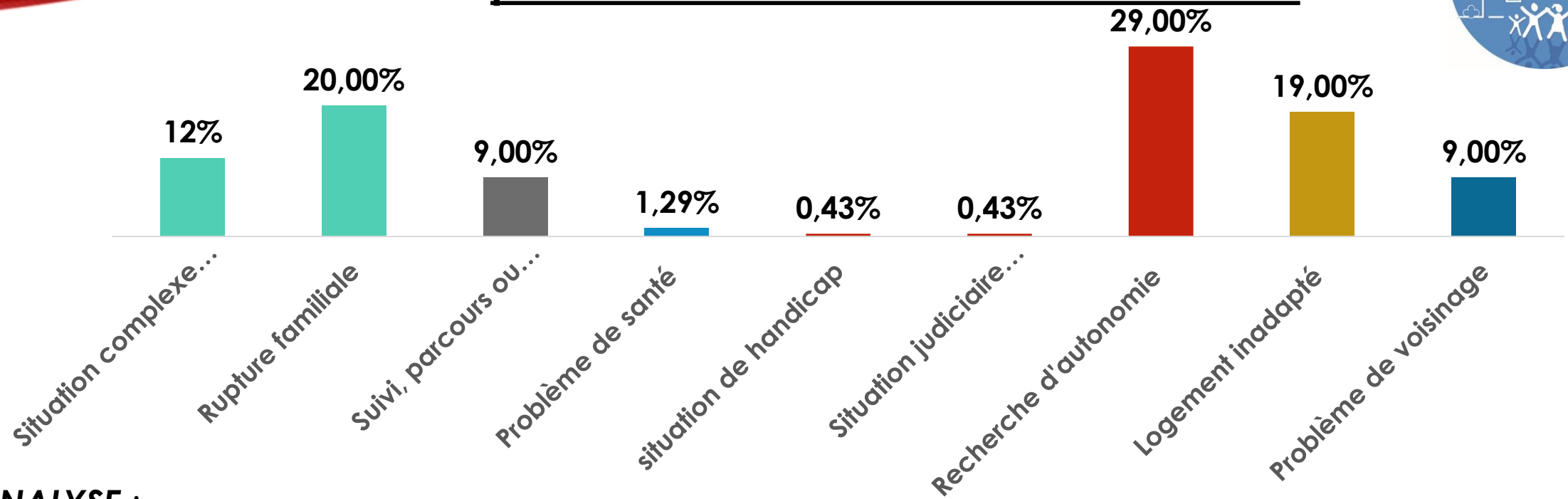
3h – Analyse des difficultés rencontrées par les demandeurs sur l'année 2020



ANALYSE :

Durant les entretiens, sur cette année 2020, nous notons une accentuation des situations familiales complexes amenant à des ruptures entraînant des conséquences financières et sur l'accès au logement pour le jeune.

3h – Analyse des difficultés rencontrées par les demandeurs sur l'année 2021



ANALYSE :

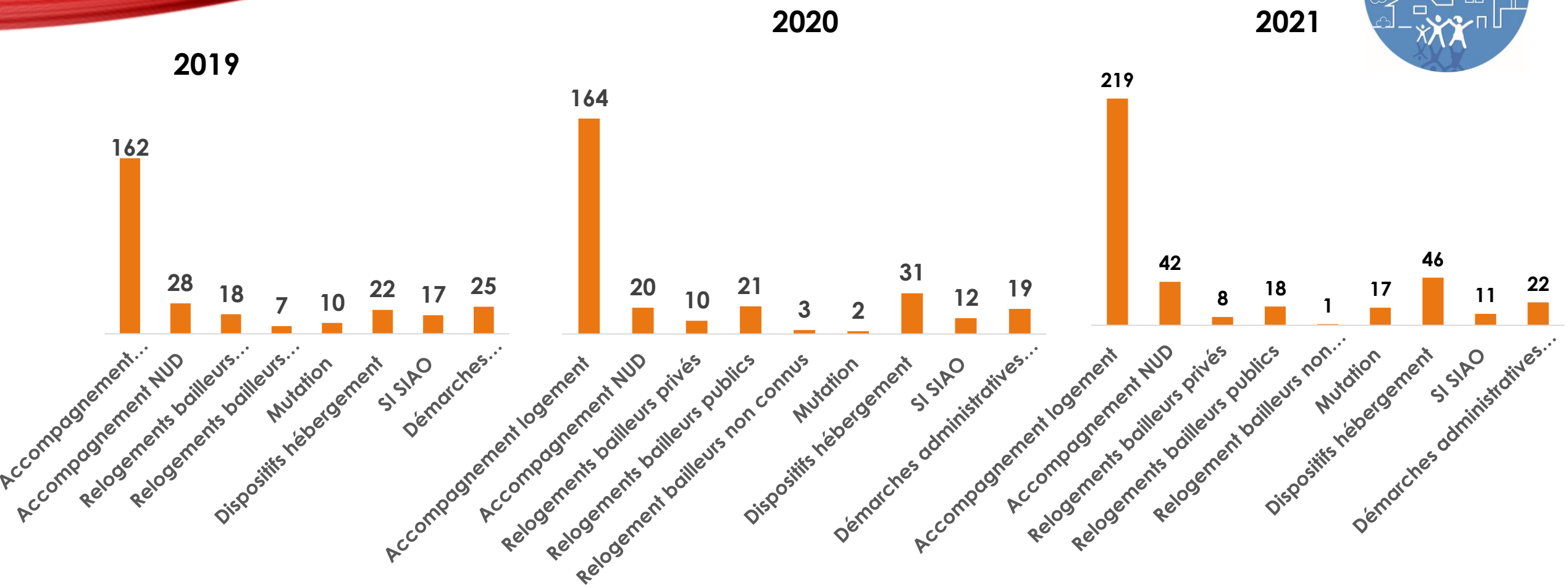
Durant le diagnostic social et suivant les accompagnements, les jeunes expriment quelques difficultés pour expliquer leur situation. Ils recherchent une certaine autonomie ou cela est imposé par les parents (29%). Une autre difficulté, qui est exprimée cette année, est le logement non adapté (19%) soit pour des raisons (une naissance prévue), soit logement trop petit ou vétuste, soit problème de voisinage ou problème financier ne permettant plus au jeune de maintenir le logement).

Les situations complexes, les ruptures familiales amènent à des situations urgentes qui sont réorientées vers le SISIAO via la plateforme avec un accompagnement du CLLAJ auprès de ces jeunes.

4

ORIENTATIONS DES JEUNES RECUS VERS LES PARTENAIRES







ANALYSE :

Les jeunes sont orientés vers le CLLAJ afin qu'ils soient accompagnés dans leur démarche liée au logement. Le dossier de demande de logement est systématiquement enregistré et selon les situations, différentes orientations sont préconisées : dossier NUD, orientation et mutation vers un bailleur public ou privé, accompagnement vers le logement d'abord, orientation vers la plateforme SISIAO,.... Et constitution d'un dossier de recevabilité dans le cadre du FSL.

Le CLLAJ reçoit également des jeunes qui rencontrent des difficultés de budget et sollicitent le CLLAJ pour des aides financières dans le paiement de leurs factures d'eau et d'énergie.

Une orientation peut être également faite vers les MDS du département ou tout autre partenaire social.



5

ATELIERS COLLECTIFS





2019

- **160** jeunes ont participé à ces ateliers dont **42** jeunes issus des quartiers QPV

2020

- **96** jeunes ont participé à ces ateliers dont **14** jeunes issus des quartiers QPV

2021

- **195** jeunes ont participé à ces ateliers dont **35** jeunes issus des quartiers QPV

Ces ateliers sur la thématique « L'éducation au logement » se déclinent en différents modules :

- ❖ Je recherche un logement
- ❖ J'accède à un logement

ANALYSE :

34 séances ont eu lieu dans différents lieux du territoire :

7 séances : mission locale Carvin

8 séances : maison de l'emploi et des services publics de Courrières

5 séances : CCAS de Libercourt

2 séances : mission locale de Leforest

1 séance : mission locale d'Hénin Beaumont

6 séances : mission locale de Montigny en Gohelle

1 séance : mission locale de Courcelles les Lens

4 séances : Dourges

Le travailleur social du CLLAJ a dû adapter les outils afin de poursuivre certains ateliers. Le nombre des jeunes pouvant participer aux séances était limité.

A l'issue des ateliers, certains jeunes sollicitent un accompagnement individuel en fonction de leurs besoins. Ils communiquent également les informations à d'autres jeunes.



6

EVENEMENTS



LES DIFFERENTS EVENEMENTS



1. Quiz :

Durant la semaine du logement des jeunes, le CLLAJ a organisé le 31 mai 2021 un Quiz sur la thématique du logement.

Une information sous forme de présentation du jeu « Permis de louer » qui est un quiz interactif de 40 questions sur la recherche, l'accès, le maintien ou la sortie d'un logement via le site de l'UNCLLAJ.

Ce jeu sera renouvelé sous forme d'ateliers dans les différentes missions locales ou autres lieux (MDA, Maison de quartier,...).

1. Journée d'information à l'IRTS de Loos :

Le CLLAJ a été invité à une matinée à l'école des métiers du social.

Une présentation des missions du CLLAJ a été réalisée pour sensibiliser les futurs travailleurs sociaux à ce dispositif et en général à la politique de l'inclusion durable.

❖ Perspectives futures :

1. Un Forum « Insertion Enfance Jeunesse »

Un Forum est prévu les 24 et 25 mars 2022 sur la commune de Libercourt.

Ce forum est un temps d'échange pour construire et partager son parcours de formation, d'apprentissage et/ou professionnel, avec le soutien d'interlocuteurs privilégiés. Il permettra aux jeunes de s'informer sur les métiers qui peuvent s'offrir à eux.

Objectifs : Créer un événement qui permet de réunir les partenaires et de relancer le réseau de l'emploi et de l'information, Permettre aux jeunes et aux adultes en réflexion sur leur avenir professionnel d'échanger avec des professionnels et des formateurs, Proposer des stands et ateliers sur différentes thématiques, Apporter une réponse en terme de mobilité, Faciliter l'insertion sur le marché du travail en dotant les étudiants d'outils pour être performants dans leur recherche d'emploi, Mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises afin de leur donner toutes les chances de réussir leur insertion professionnelle.

Cette journée favorisera les rencontres avec les différents acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.



Q U I Z

Dans le cadre de la semaine du logement des jeunes



**Vous avez entre 16 et 25 ans,
venez participer
AU QUIZ
sur la thématique du logement**



Organisé le

Lundi 31 mai 2021 de 16h à 18h

au siège social de l'association R&L

19 rue du 19 mars 1962 à Oignies





7

projet⁺toit
Un pas vers ton logement !

CREATION DE LA PLATEFORME « PROJET⁺TOIT »



L'UNCLLAJ a créé une plateforme d'expérimentation pour les CLLAJ Hauts de France à destination des jeunes éloignés sans mobilité.

Une charte a été signée par l'ensemble des CLLAJ Hauts de France.

En janvier 2022, le CLLAJ HENIN CARVIN a ouvert deux créneaux pour des entretiens numériques le vendredi matin de 10h à 11h et de 11h à 12h.

Les jeunes prennent RDV au préalable directement sur la plateforme « Projet'Toit ».

Une communication a été faite à l'ensemble des partenaires par le DDETS.

FLYER D'INFORMATION A DESTINATION DES JEUNES



projet:toit

Un pas vers ton logement !

Tu as entre 16 et 30 ans et un projet logement ?



Découvre le site :

www.projet-toit.fr

Toutes tes infos logement par thème

Recherche, budget, aides, vie dans le logement...

Prise de rendez-vous avec un conseiller

Service associatif gratuit

Une plateforme numérique de :



projet:toit

Un pas vers ton logement !

Tu as entre 16 et 30 ans et un projet logement ?



Rendez-vous sur :

www.projet-toit.fr

#Infos #Conseils #Logement

Une plateforme numérique de :



FLYER D'INFORMATION A DESTINATION DES PARTENAIRES



projet:toit
Un pas vers ton logement !



www.projet-toit.fr

La plateforme numérique de l'UNCLAJ
pour accompagner les jeunes
de 16 à 30 ans vers le logement

La plateforme "ProjetToit" vise à mieux répondre aux besoins d'information des jeunes sur le logement, notamment dans les territoires peu couverts par les services publics ou pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer. Elle a également pour objectif de compléter l'offre de service territoriale d'accueil-information-orientation des professionnels du réseau des CLAJ, pour permettre un meilleur accès aux droits des jeunes.



La plateforme numérique "ProjetToit", c'est :

Un espace « ressources » sur le logement sous forme de questions-réponses

L'espace d'information par thème est conçu pour répondre aux principales questions des jeunes en matière de logement : recherche, budget, aides financières, vie dans le logement, départ du logement...



Un module de prise de rendez-vous en ligne pour des conseils personnalisés

La plateforme ProjetToit propose aux jeunes de 16 à 30 ans une prise de rendez-vous en ligne* avec un conseiller logement. Les rendez-vous sont proposés en visio, par téléphone et/ou en physique.



*Saufiquement expérimental dans 8 territoires



Un projet expérimental, avec le soutien de partenaires

La plateforme ProjetToit a été développée par l'Union Nationale des CLAJ avec le soutien de la Fondation ARNIC, de l'ANCT et de la DIHAL.

Le projet a été co-construit avec les professionnels des CLAJ des régions expérimentales (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Martinique et Guadeloupe) et fera l'objet d'évolutions pour être au plus proche des besoins.

Le module de prise de rendez-vous en ligne a vocation à être étendu au plan national. Si aucun créneau n'est disponible, les jeunes sont renvoyés vers une carte de France Interactive comprenant les contacts des CLAJ.

L'Union Nationale des CLAJ (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes) est un réseau d'une centaine d'associations présentes dans toute la France pour soutenir les jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet de logement.

projet:toit

Un pas vers ton logement !

www.projet-toit.fr

Avec le soutien de :



8



PERSPECTIVES *2022*





En raison des conditions sanitaires et des protocoles imposés dans certaines structures, le CLLAJ va reprendre les perspectives énoncées les années précédentes :

- **Reprise des permanences** dans les différents lieux (missions locales, MDA, CCAS, Centre Gino Sanna,...).
- **Entreprendre et étendre la communication** auprès des professionnels (structures de formation, agences intérim, entreprises) pouvant orienter les jeunes.
- **Identifier l'écoute des jeunes du territoire** pour adapter les lieux de permanences au plus proche des demandeurs (lycées, centres de formation, quartiers,...).
- **Développer des ateliers collectifs dans d'autres lieux** (maisons de quartier, centres de formation, IME, ESAT,...).
- **Maintenir et développer la présence du CLLAJ aux commissions** (interbailleurs, Régie de quartier Impulsion, commissions internes aux mairies,...).
- **Développer/optimiser les outils** permettant une meilleure coordination et un meilleur suivi.
- **Poursuivre la rencontre avec les maires de la CAHC** pour échanger sur les missions et connaître leurs besoins spécifiques sur leur commune.
- **Souhait d'augmenter le nombre d'ETP** pour développer la communication et renforcer la présence du CLLAJ et son rayonnement.
- **Création de permanences numériques** via la plateforme « Projet'Toit »

9



CONCLUSION





L'année 2021 est encore marquée par des règles sanitaires strictes, peu de permanences ont repris. Toutefois, la fréquentation des jeunes venant au CLLAJ reste élevée (297 jeunes). Ils ont majoritairement moins de 25 ans issus de la CAHC, ont un faible niveau scolaire et des ressources peu élevées. Certains sont inscrits dans le dispositif Garantie jeune, ce qui ne leur permet pas d'apporter une solution de logement stable. Ils ont du mal à se loger en raison de leur situation très précaire et de la fragilité de leurs liens sociaux et particulièrement familiaux.

Des orientations vers le logement d'abord, vers l'hébergement pourraient être des étapes qui prépareraient certains jeunes vers le logement autonome. Mais ces préconisations ne conviennent pas immédiatement aux jeunes. Le travailleur social du CLLAJ doit les accompagner dans cette proposition. Ils ont besoin de réfléchir avant d'accepter et qu'une démarche vers le SIAO s'effectue.

Les jeunes orientés vers l'hébergement temporaire le considère comme une étape préalable à leur accès au logement au regard de leurs ressources.

Par ses entretiens avec le jeune, le travailleur social du CLLAJ sécurise le parcours d'accès au logement en mobilisant l'ensemble des partenaires et aides disponibles.

La communication de ce dispositif auprès des travailleurs sociaux est un axe important afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de bénéficier de cet accompagnement spécifique.

De même, la communication auprès des entreprises, des centres de formation et des agences d'intérim est un axe que le CLLAJ retravaillera dans les perspectives 2022. Elle doit être améliorée car 30% de salariés viennent au CLLAJ.

La volonté réaffirmée par la gouvernance de l'association R&L, porteur du CLLAJ Hénin Carvin, est de mobiliser notre expertise d'inclusion sociale auprès des jeunes au service d'un projet de territoire dans le cadre du PDALHPD du département et du plan local de l'habitat de l'agglomération Hénin Carvin.



BILAN ANNUEL

DISPOSITIF TREMPLINS





NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS

2
0
1
6

**9 jeunes
accueillis
dont 1
mineur**

8 non admis

2
0
1
7

**19 jeunes
accueillis
dont 2
mineurs**

13 non admis

2
0
1
8

**19 jeunes
accueillis
dont 2
mineurs**

12 non admis

2
0
1
9

**19 jeunes
accueillis
dont 3
mineurs**

23 non admis

2
0
2
0

**14 jeunes
accueillis
dont 3
mineurs**

29 non admis

2
0
2
1

**13 jeunes
accueillis
dont 2
mineurs**

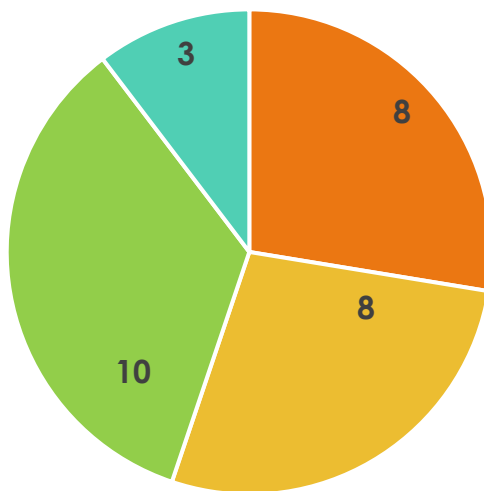
26 non admis

3 nouveaux accueils en 2021
26 jeunes non admis et réorientés



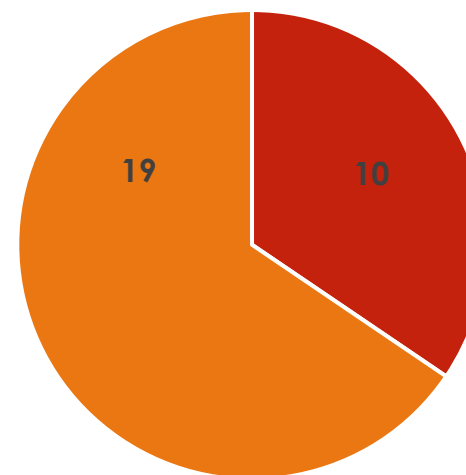
29 PRÉ ADMISSIONS DONT 10 MINEURS ET 6 MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Âge:



■ 16 ans ■ 17 ans ■ 18 ans ■ 19 ans ■ 20 ans

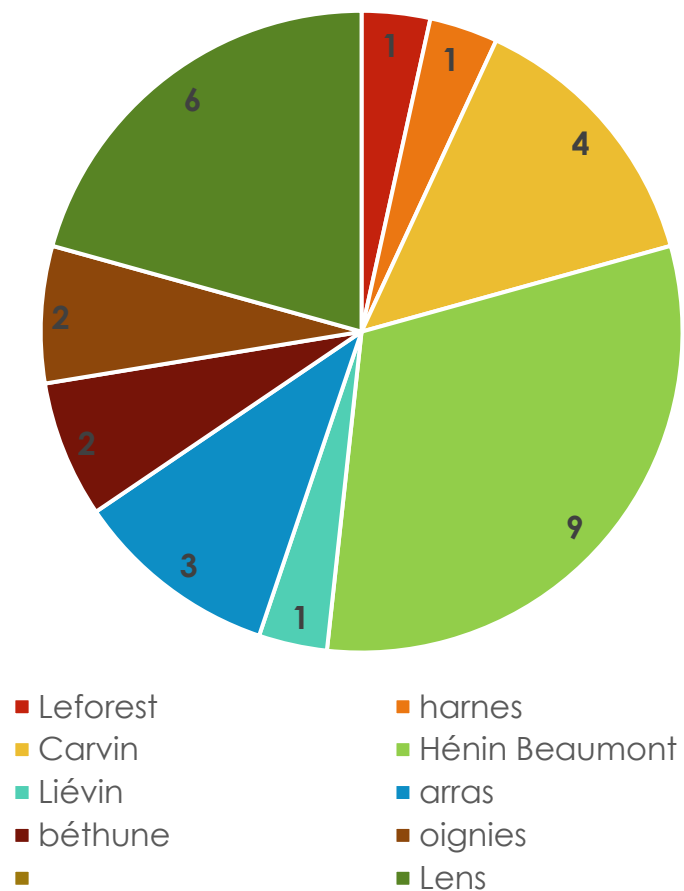
Sexe:



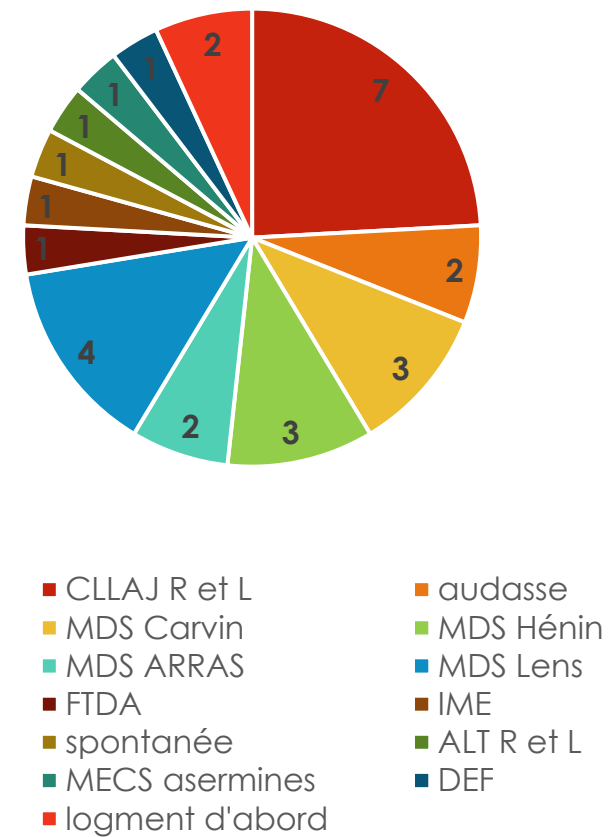
■ femme ■ homme



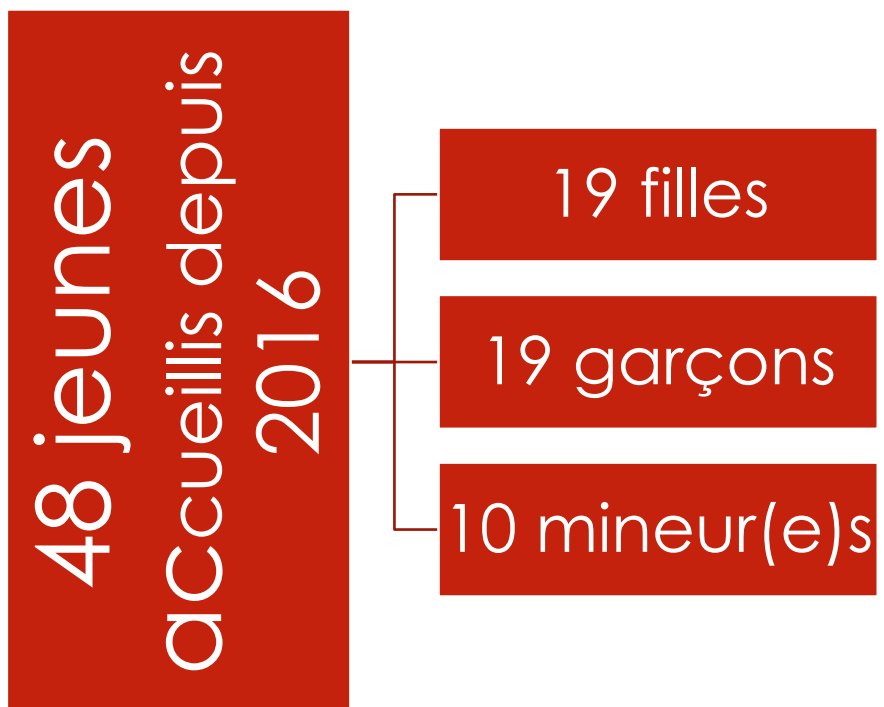
Origine géographique:



Orienté par:



NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS DEPUIS 2016

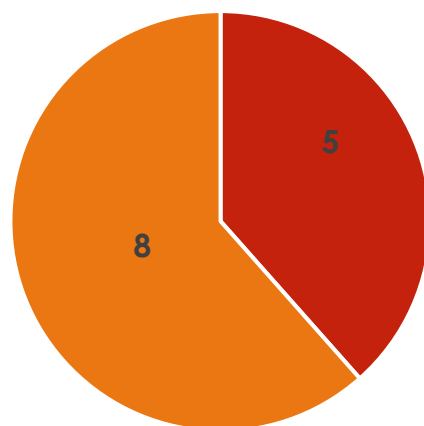




13 ACCUEILS EN 2021 DONT 2 MINEURS 4 JEUNES PROFILS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

3 nouvelles admissions en 2021

• Sexe:



■ femme ■ homme

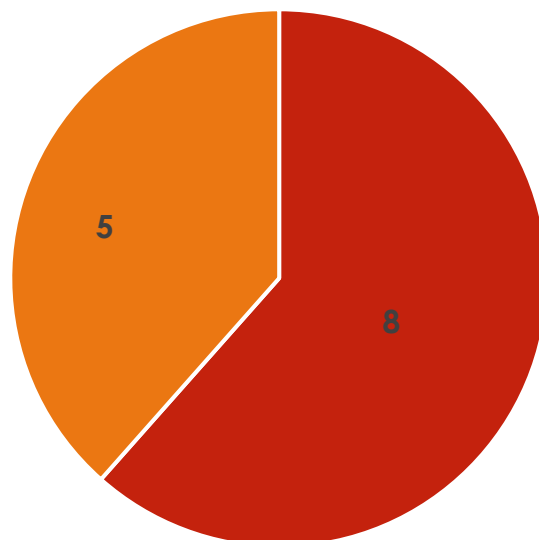
• Âge en 2021:



■ 17 ans ■ 18 ans ■ 19 ans ■ 20 ans ■ 21 ans

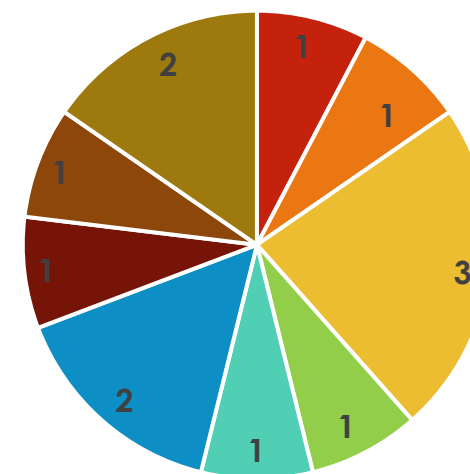


- Revenus à leur arrivée :



■ APJM
■ MINEUR prise en charge ASE

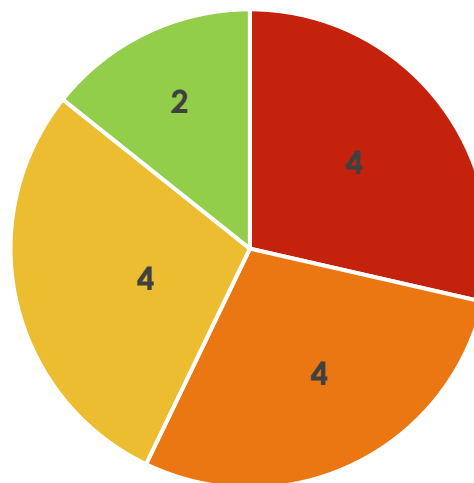
- Origine géographique :



■ courrières
■ hénin beaumont
■ liévin
■ arras
■ carvin
■ oignies
■ noeux les mines
■ noyelles godault
■ leforest



- Parcours résidentiel antérieur:



■ famille d'accueil ■ foyer ■ foyer et FA ■ rupture familiale

ACCUEIL DES MINEURS



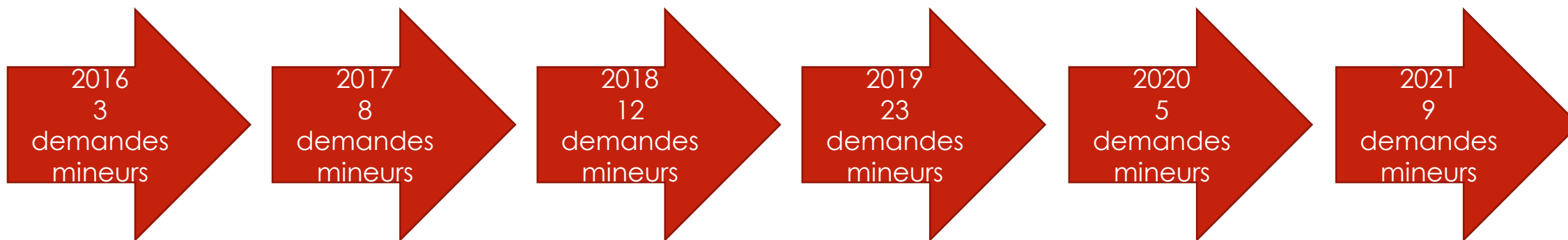
9 DEMANDES DE PRÉ ADMISSIION Orienté par:



Il y a eu deux commissions mineurs en Mai et Décembre 2021.

■ MDS arras ■ MDS Lens ■ MDS Carvin ■ MDS hénin beaumont ■ CLLAJ ■ MECS ■ DEF

NOMBRE DE DEMANDES MINEURS EN 2021



2 MINEURS ACCUEILLIS EN 2021

Les deux jeunes mineurs ayant atteints leur majorité en 2021 ont intégré une place sur le dispositif majeur et bénéficié d'un contrat jeune majeur. Une jeune mineur a signé un contrat d'apprentissage et le second est entré dans l'emploi.

TAUX D'OCCUPATION

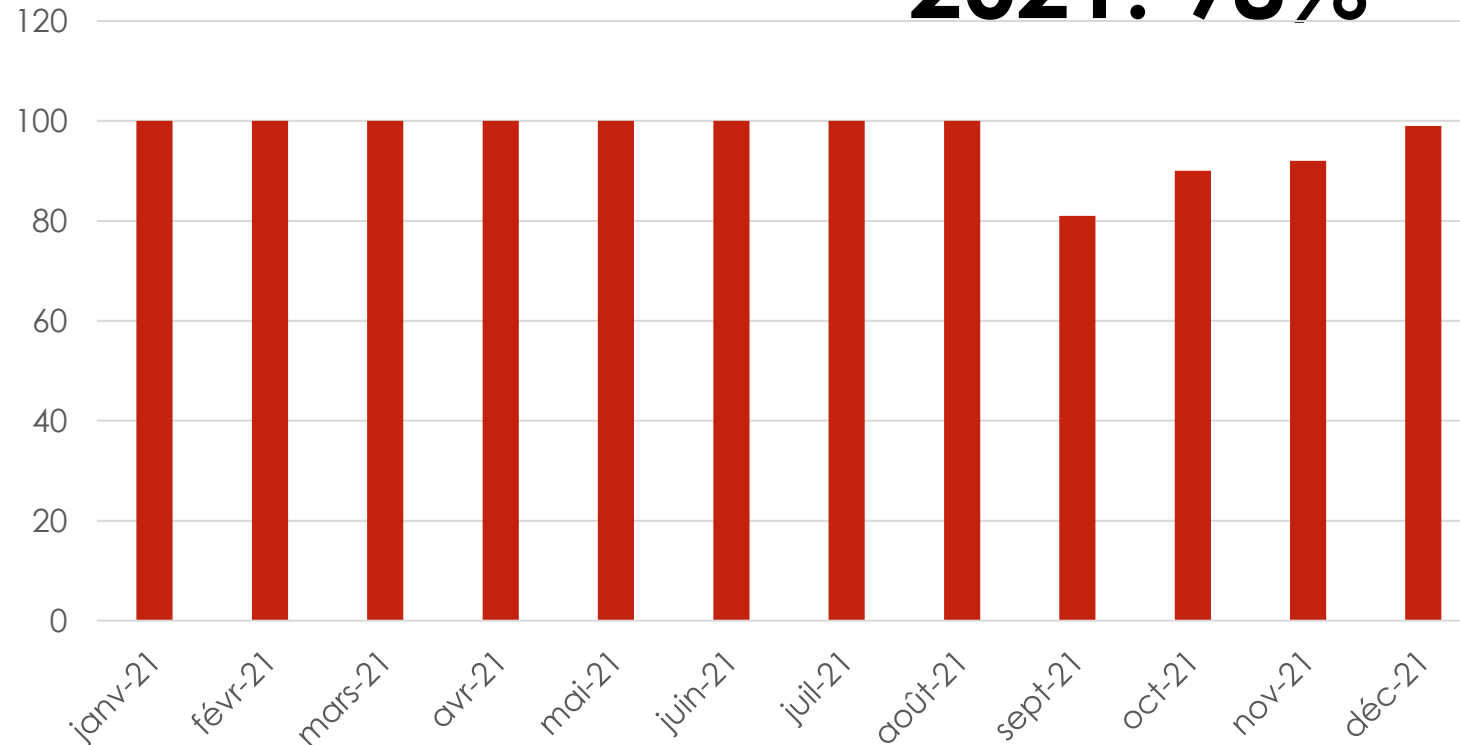
2017 : 90,44%

2018 : 89,27%

2019 : 90,82%

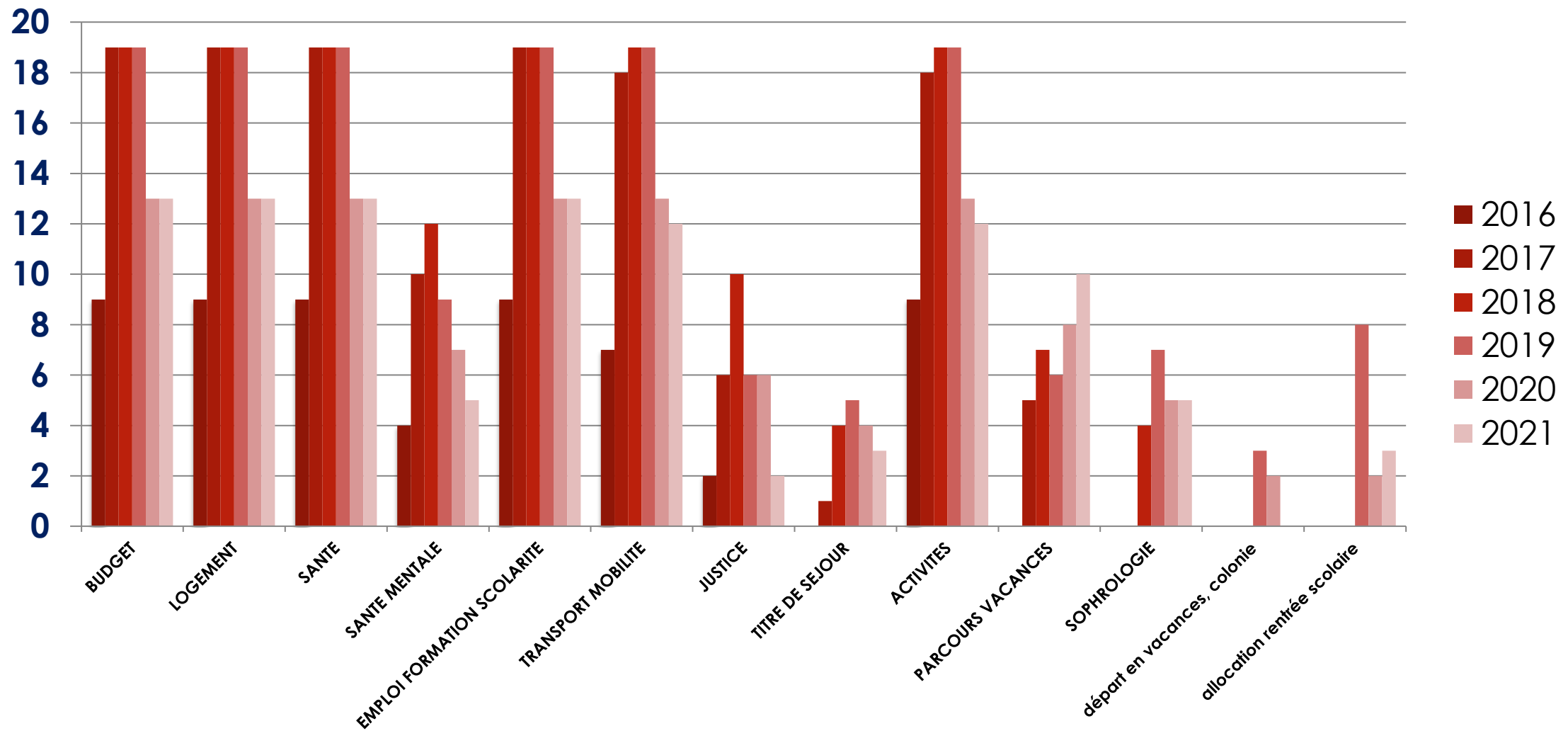
2020:93%

2021: 98%



Le taux d'occupation est corrélé aux sorties du dispositif et correspond le plus souvent au temps nécessaire à l'installation du jeune entrant. Le service ayant toujours des jeunes en liste d'attente.

LES DIFFÉRENTS AXES DE TRAVAIL



LE TRAVAIL EN PARTENARIAT



- Pour chaque axe de travail, le service s'est appuyé sur différents partenaires.
- Les partenaires principaux pour chaque jeune :
 - ✓ Les MDS, la Mission locale, Accueil et relais pour la place mineur, la MDA, le CLSM, le CLLAJ, le Logement d'abord, les bailleurs les lycées, la prévention spécialisée, Emmaüs connect, services juridiques.
- 4 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement ASL jeune ASE à la sortie du dispositif pour conforter leur arrivée en appartement autonome.

MULTIPLICATION DES ACCOMPAGNEMENTS VERS LE PERMIS DE CONDUIRE:

- EFFECTUER DES DEVIS CHEZ PLUSIEURS AUTO ÉCOLES
- RASSEMBLER LES DOCUMENTS DEMANDÉS
- EFFECTUER L'INSCRIPTION
- SE RENSEIGNER SUR LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES ET ADAPTÉES ET FAIRE UN DOSSIER DE DEMANDE
- ACCOMPAGNEMENT VERS L'APPLICATION DU CODE DE LA ROUTE
- INSCRIPTION DANS UN CENTRE DE CODE DE LA ROUTE
- PASSAGE DE LA CONDUITE

ACHAT D'UN VÉHICULE (MISE EN PLACE D'ÉCONOMIES, DEVIS, ASSURANCE VOITURE...)

→ **6 JEUNES ONT BÉNÉFICIÉ DE MESURES COUP DE
POUCE DU DÉPARTEMENT**

6 jeunes ont
obtenu leur code
4 jeunes ont
obtenu leur permis
2 jeunes ont une
voiture

SITUATIONS RENCONTRÉES SUITE AU CONFINEMENT:



- Isolement et problème de gestion de la solitude
 - Inquiétude face à la maladie
- Manque de matériel pour travailler la scolarité
- Difficultés pour se rendre sur son lieu de travail
- Incompréhension et questions sur chômage partiel
 - Perte de revenus
- Incompréhension des nouvelles procédures

Les réponses apportées :

- ☐ Soutien et écoute présents et téléphoniques (visites, appels téléphoniques, via réseaux sociaux, séances de sophrologie individuelle)
- ☐ Prêt de matériel informatique grâce aux partenaires
- ☐ Investissement financier (ordinateurs, tablettes, clés USB)
- ☐ Adaptation des activités proposées (sorties en milieu ouvert, randonnées)

Le maintien de l'activité :

- ☐ Le rythme des activités a évolué en fonction des périodes de confinement et couvre feu. Elles ont toujours été maintenues mais différemment.
- ☐ Les jeunes ont pu continuer les séances individuelles de sophrologie, ces temps sont d'autant plus importants en cette période de crise sanitaire ainsi que l'accompagnement d'un coach sportif en extérieur.
- ☐ Une cérémonie de récompense pour les jeunes diplômés a été maintenue, ainsi que la distribution des cadeaux de Noël au domicile de chaque jeune.

ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2021



COACH
SPORTIF

CENTRE BIEN
ETRE ET SOIN
DU CORPS

PLAGE

ATELIER
PATISSERIE

REPAS
EXTERIEUR

FORUM
EMPLOI

CINEMA

PARC
ASTERIX
ET
BELLEWAERDE

SOPHROLOGIE

DECOUVERT
E DE
ROUBAIX ET
BELGIQUE

HALLOWEE
N

BARBECUE

SOIREE NOEL

**Les activités sont
toujours co-construites
avec les jeunes en
fonction des besoins et
demandes.**

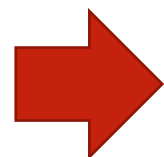
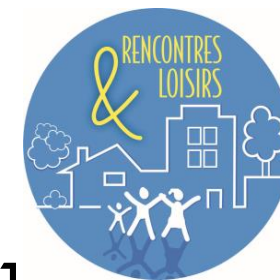
DISPOSITIF « PARCOURS VACANCES »



18 départs autonomes en vacances

10 000 kms parcourus

Aide de 180 euros en chèques vacances,
départ France ou Europe de 2 à 14 jours,
seul ou accompagné entre Janvier et
Décembre 2021



3 SORTIES DE NOS HÉBERGEMENTS EN 2021

- ➔ 3 RELOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL EN PARTENARIAT AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE. CES JEUNES ONT BÉNÉFICIÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ASL JEUNE ASE À LA SORTIE DE TREMPILINS AFIN DE CONFORTER LEUR ARRIVÉE EN APPARTEMENT. ILS ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF « LOGEMENT TOUT COMPRIS » ET DU COACHING MISSION LOCALE.
- ➔ 1 JEUNE SORTANT AVEC L'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ
- ➔ 1 JEUNE EN CONTRAT CDI SUITE À L'OBTENTION DE SON CAP ET CODE DE LA ROUTE OBTENU AVEC L'ACCORD D'UNE MESURE COUP DE POUCE, TITRE DE SÉJOUR RENOUVELÉ
- ➔ 1 JEUNE EN 2^{ÈME} ANNÉE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AVEC PROMESSE D'EMBAUCHE ET CODE DE LA ROUTE OBTENU AVEC L'ACCORD D'UNE MESURE COUP DE POUCE

PLUS VALUE SUR 2021



- ✓ 1 jeune a acheté une voiture
- ✓ 4 jeunes ont trouvé un Emploi
- ✓ 1 jeune a obtenu son baccalauréat
- ✓ 3 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage
- ✓ 2 jeunes ont obtenu leur code de la route
- ✓ 2 jeunes ont pu renouveler leur titre de séjour
- ✓ 5 jeunes ont validé leur année scolaire

Tous les jeunes ont maintenu un projet même si certains connaissent des phases de « décrochage » temporaire et nécessitent une remobilisation conjointe de l'équipe éducative, des référents MDS et des référents Mission locale. Le droit à l'erreur ou à l'échec est ainsi respecté. Dans les phases de décrochage, l'association permet aussi des stages internes afin que le jeune ne soit pas inactif et soit revalorisé pendant cette période où son estime de lui-même est mise à mal.

PERSPECTIVES 2022 :

- Reprise des Conseils de Vie Sociale
- Revisite des Projets d'accompagnement individualisé et des documents d'accueil et de suivi
- Extension du service



A.L.T Jeunes & Familles/Jeunes couples: **Allocation Logement Temporaire**





1- PRESENTATION DU DISPOSITIF

❖ Pour les jeunes

Il a pour mission d'accueillir et d'accompagner des jeunes âgés de 18 à 26 ans sur le territoire d'Hénin Carvin. Cet accueil est pour une durée d'un an maximum. Un travail d'accompagnement social sur la recherche de logement chez un bailleur privé ou public et un accompagnement dans toutes les démarches administratives sont apportés tout au long de leur présence.

Il dispose de 17 possibilités d'hébergement en diffus et en colocation répartis dans 6 logements sur différentes communes du territoire de la CAHC.

❖ Pour les familles / Jeunes couples

Il a pour mission d'accueillir et d'accompagner des familles et jeunes couples dans des hébergements. Un travail d'accompagnement sur la recherche de logement (bailleur privé ou public), sur les démarches administratives (gestion du budget, appropriation du logement et résolution des difficultés présentes à l'entrée dans les lieux,...) est apporté tout au long de l'accueil.

Il dispose de 10 logements diffus répartis sur différents communes de la CAHC (6 logements) et une commune de la CALL (4 logements).



2 – ORIGINE DES DEMANDES

ALT JEUNES

49 Demandes soit 🏠 de 10 demandes par rapport à 2020.

Dont **24 garçons et 25 filles.**

Les demandes émanent :

- ✓ **38** de la CAHC,
- ✓ **06** de la CALL,
- ✓ **05** d'autres communes de France.

Les partenaires nous sollicitant sont les MDS, Missions locales, CCAS, Communes, SIAO, services de Prévention spécialisée, employeurs, etc... mais aussi des demandes spontanées.

Dans le cadre de notre protocole d'orientation, **Ces partenaires passent par le dispositif CLLAJ** pour orienter ces jeunes afin d'établir un premier diagnostic social.

ALT FAMILLES / JEUNES COUPLES

18 Demandes soit 🏠 de 5 demandes **dont 4 dames seules avec enfants, 1 homme seul avec enfant, 7 couples avec enfants, 6 couples sans enfant.**

Les demandes émanent :

- ✓ **06** de la CAHC,
- ✓ **11** de la CALL,
- ✓ **01** autre commune de France.

Les partenaires nous sollicitant sont les MDS, CCAS, Communes, SIAO, Missions locales, service Habitat R&L, etc... mais aussi des demandes spontanées.

Notre dispositif CLLAJ transmet aussi des demandes de pré admission familles et jeunes couples même si cela reste moins important que pour les ALT Jeunes.

Concernant les ALT jeunes, pour l'année 2021, la moyenne d'âge reste la même que les années précédentes (2019 & 2020). Pour l'ALT familles, contrairement aux années précédentes, les demandes émanent principalement de la CAHC. Pour ces deux dispositifs, le travail partenarial permet de répondre rapidement quand une place se libère. Toutes les demandes sont enregistrées sur le SISIAO.

SITUATION A LA DEMANDE

ALT JEUNES

1/ DIFFICULTES RENCONTREES :

❖ Situation matériel précaire: 30

- ✓ hébergement chez un tiers ou dans la famille, Sans domicile fixe, Souhait de prise d'autonomie, Recherche d'un hébergement durant une période précise (stage, travail,...),...

❖ Difficultés sociale/Rupture familiale : 19

- ✓ les parents ne pouvant plus subvenir aux besoins de leur enfant, Mésentente familiale.

2/ SITUATION PROFESSIONNELLE :

Pour l'année 2021, sur les 49 demandes :

- **40,82 %** ont une activité professionnelle ou un stage rémunéré (en baisse par rapport à 2020 (56%) et 2019 (51 %))
- **42,86 %** sont sans activité (en augmentation par rapport à 2020 (36 %). Ceci concerne 21 jeunes sur les 49. Ils perçoivent soit la Garantie jeunes (10 jeunes), l'APJM (1 jeune), l'allocation Pôle Emploi (6 jeunes), Sans ressource (4 jeunes).
- **16,32 %** sont scolarisés. On note une augmentation par rapport à 2020 (8%) et 2019 (5%).

3/ RESSOURCES :

Pour l'année 2021, la moyenne des revenus mensuels des jeunes ayant fait une demande est de **645,36 euros**. Le nombre de jeunes sans revenu est en constant (12,24 % en 2021 et 10% en 2020). La moyenne est comprise entre 400 et 600 euros (25 jeunes sur 33) dont 13 perçoivent environ 450/480 euros. 10 jeunes sur 13 perçoivent la Garantie jeunes.

Sur les 49 demandes :

- 6 jeunes sans ressource,
- 1 jeune perçoivent entre 100-399 euros,
- 33 jeunes perçoivent entre 400 et 999 euros,
- 9 jeunes perçoivent 1 000 euros et plus.

SITUATION A LA DEMANDE

ALT FAMILLES ET JEUNES COUPLES

1/ DIFFICULTES RENCONTREES :

- ❖ Rupture familiale ou conjugale : 3
- ❖ Mesure d'expulsion : 3
- ❖ Hébergement chez tiers ou famille : 6
- ❖ Recherche d'un premier logement autonome : 1
- ❖ Logement précaire (hôtel) : 1
- ❖ Sans domicile fixe : 1
- ❖ Problèmes de ressource bailleur privé : 1
- ❖ Rapprochement familial : 1
- ❖ Fin d'hébergement en structure d'accueil : 1

3/ RESSOURCES :

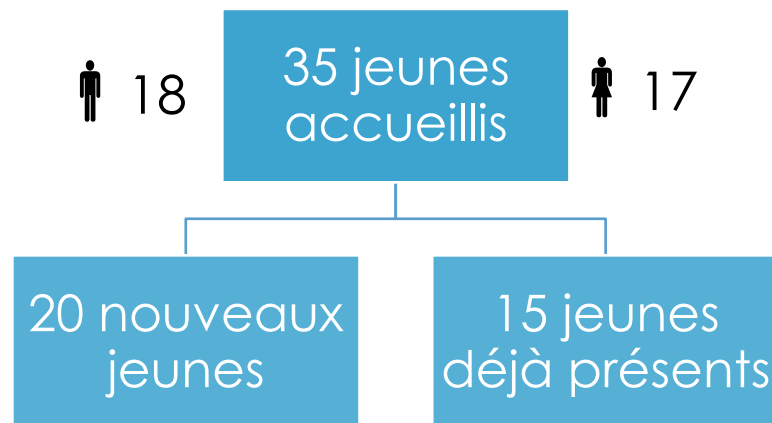
Pour l'année 2021, la moyenne des revenus mensuels des familles & jeunes couples ayant fait une demande est de **1 638,32 euros**. 13 familles perçoivent moins de 2 000 euros dont 8 moins de 1 500 euros. Nous notons une légère augmentation mais celles-ci restent parfois précaires (pôle emploi, allocations formation,...).

- 03 familles entre 100 et 999 euros,
- 10 familles entre 1 000 et 2 000 euros,
- 04 familles entre 2 000 et 3 000 euros.



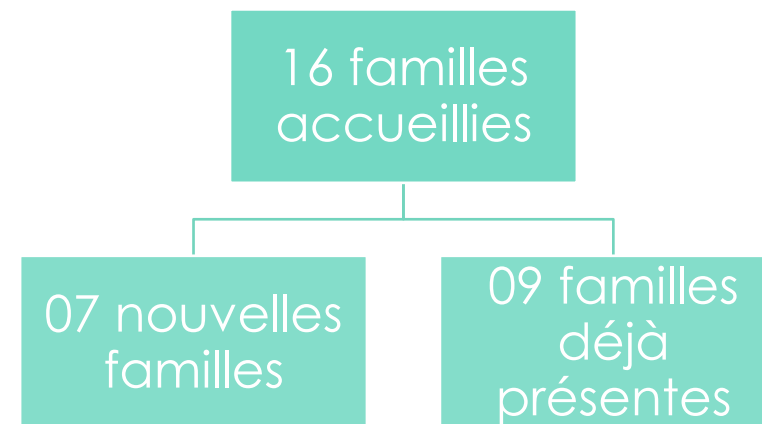
3 – PUBLIC ACCUEILLI

ALT JEUNES



65,71 % proviennent de la CAHC
11,43 % proviennent de la CALL
22,86 % proviennent d'autres communes

ALT FAMILLES / JEUNES COUPLES



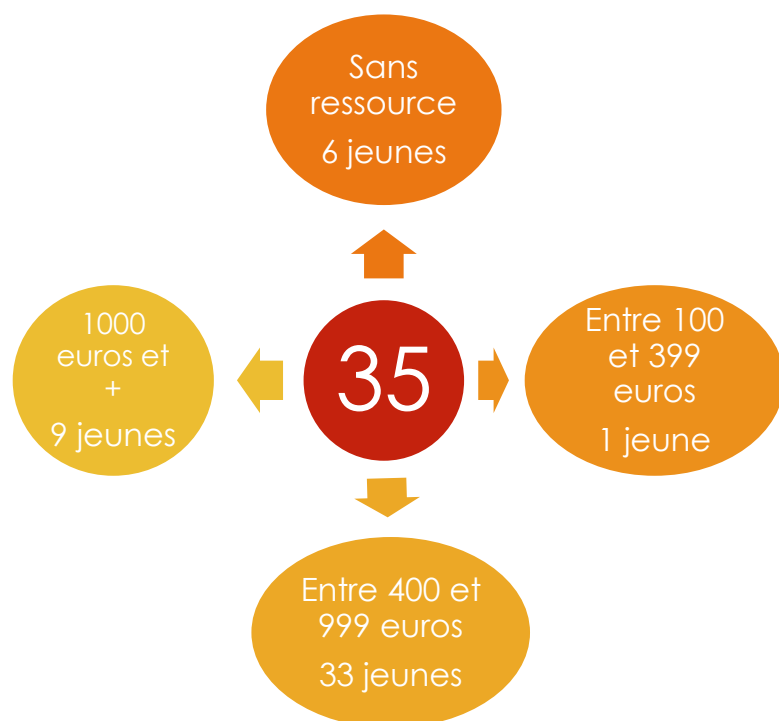
3 dames seules avec enfants
6 couples avec enfants
7 couples sans enfant

50,00 % proviennent de la CAHC
43,75 % proviennent de la CALL
6,25% proviennent d'autres communes

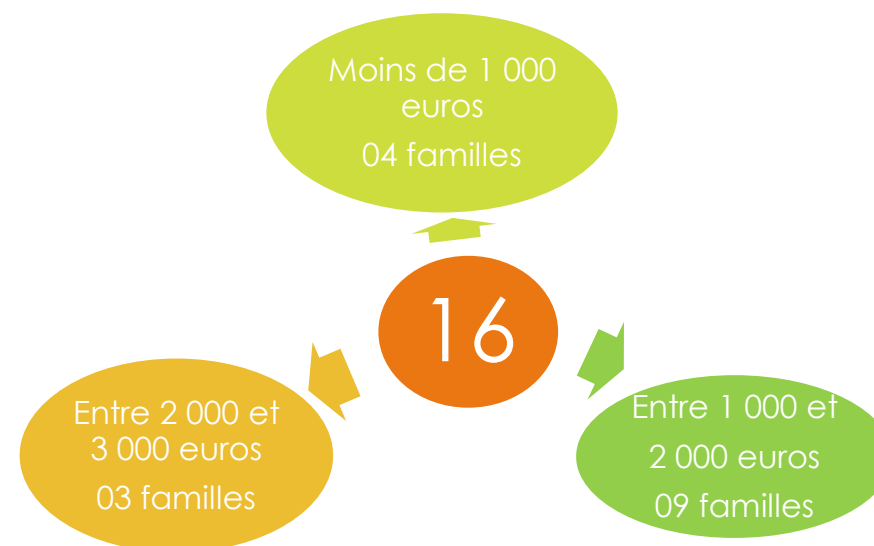
Pour les ALT jeunes, nous constatons que les jeunes accueillis sont issus principalement de la CAHC (65,71 en 2020 et 60 % en 2019). Le nombre de jeunes accueillis reste identique à ceux de 2020 et 2019.
Pour les ALT familles & jeunes couples, l'accueil de nouvelles familles reste constant (8 nouvelles familles en 2020 et 9 nouvelles familles en 2019).

4- RESSOURCES DU PUBLIC

ALT JEUNES



ALT FAMILLES / JEUNES COUPLES



Pour les jeunes, les ressources sont comprises entre 400 et 600 euros (25 jeunes sur 33). La moyenne des revenus mensuels s'élève à 645,36 euros. 11 jeunes perçoivent soit l'APJM (1) ou la Garantie Jeune (10).
Pour les familles, la moyenne des revenus mensuels est de 1 391,08 euros soit une baisse d'environ 650 euros par rapport à 2020.



5- CARACTERISTIQUES DE L'ACTION MENEES PAR LE SERVICE

SITUATION A L'ENTREE DANS L'HEBERGEMENT

ALT JEUNES

❖ Situation matériel précaire: **18**

- ✓ hébergement chez un tiers ou dans la famille,
- ✓ Sans domicile fixe,
- ✓ Souhait de prise d'autonomie,
- ✓ Fin d'hébergement avec d'autres structures d'accueil,
- ✓ Travail ou stage sur le territoire,...

❖ Difficultés sociale/Rupture familiale : **17**

- ✓ les pour les parents ne pouvant plus subvenir aux besoins de leur enfant,
- ✓ Mésentente familiale.

ALT FAMILLES/JEUNES COUPLES

- ❖ Rupture conjugale ou familiale : **4**
- ❖ Hébergement chez un tiers : **4**
- ❖ Expulsion locative : **3**
- ❖ Recherche d'un premier logement autonome : **1**
- ❖ Problème de voisinage : **1**
- ❖ Logement précaire (hôtel) : **2**
- ❖ Problème de ressources propriétaire privé : **1**

Pour les jeunes, les motifs d'admission se sont inversés depuis ces deux dernières années. En effet, les années précédentes, les intégrations suite à une rupture familiale étaient plus importantes que les situations matérielles.

Pour les familles & jeunes couples, les motifs principaux restent les ruptures conjugales et les mesures d'expulsion.

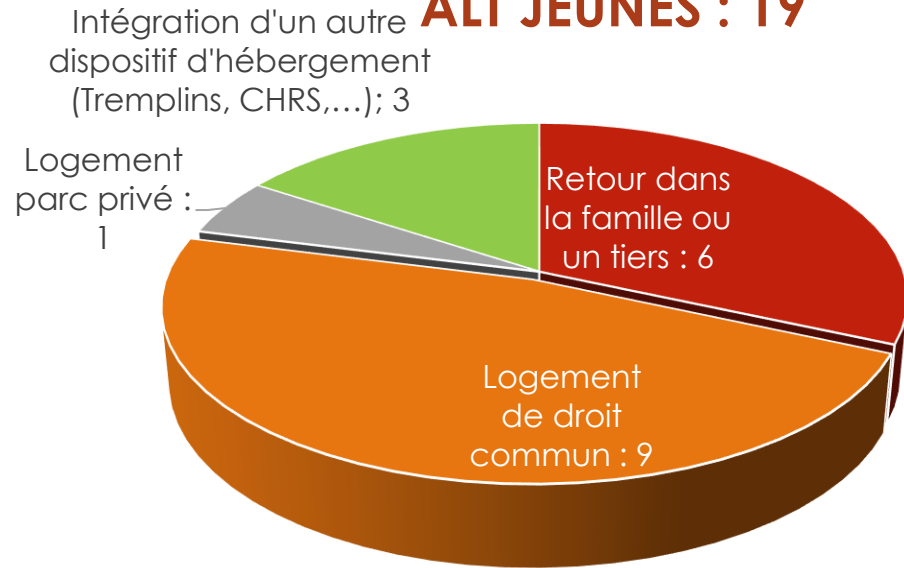


6- MODALITES D'EVALUATION

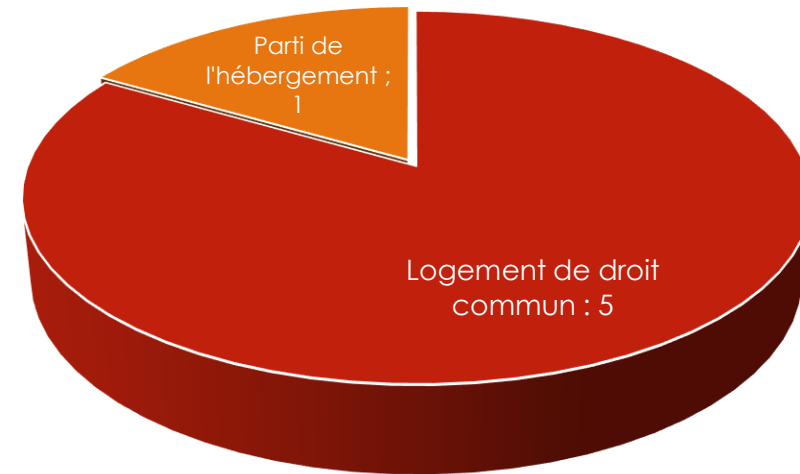
- ❑ Réunion hebdomadaire entre les différents dispositifs (ALT, Tremplins et CLLAJ) et la Direction avec la mise en place d'un tableau de suivi des demandes, entrées, sorties, bilans....
- ❑ Réunions mensuelles du service Habitat
- ❑ Bilan mensuel d'occupation des logements conventionnés pour :
 - ✓ La DDCS concernant l'ALT
 - ✓ le Département concernant le FAL (Fonds d'Aide au Logement)
- ❑ Grille statistique annuelle pour le Département concernant le FAL
- ❑ Tableau annuel d'occupation pour la DDCS concernant l'ALT
- ❑ Logiciel SI SIAO à compléter à chaque entrée/sortie des jeunes et des familles.

7— RESULTATS ET ORIENTATION A LA SORTIE

ALT JEUNES : 19



ALT FAMILLES/JEUNES COUPLES : 06



Pour les jeunes, la moyenne de temps d'hébergement est de **8 mois et 6 jours**, en baisse par rapport aux années précédents (1 an et 25 jours en 2020 et 9 mois et 18 jours en 2019). **50,63 % des jeunes sortis ont été relogés chez un bailleur privé ou de droit commun.**

Pour les familles, la moyenne de temps d'hébergement est de **10 mois et 14 jours** **1 an 8 mois et 20 jours**. Celle-ci est en légère baisse par rapport aux années précédentes (1 an 8 mois et 20 jours en 2020 et 11 mois 18 jours en 2019). Cette baisse est aussi à corréler avec les critères d'entrée des familles sur le dispositif et des fins d'accompagnement plus drastiques pour des familles qui auraient nécessité un accompagnement plus long.

Pour les deux dispositifs, il nous est parfois difficile de respecter le délai d'un an maximum imposé par le Département. Nous faisons donc des demandes de prolongation exceptionnelle (travaux dans le logement, inadéquation logement/mobilité, logement inadapté à la composition familiale,...).



8 – PERSPECTIVES

- **CONTINUER** à respecter le délai imposé d'une année d'hébergement.
- **CONTINUER** à travailler en partenariat avec le dispositif « Le logement d'abord » et orienter vers la commission « Fluidité des parcours ».
- **MENER** de nouvelles actions avec les jeunes (projets collectifs, éducatifs, culturels, ...) par la recherche de moyens financiers supplémentaires.
- **MAINTENIR** le travail partenarial et continuer à développer le réseau.
- **CONTINUER A AGIR** en commun dans une approche partenariale et territoriale (Missions locales, structures d'insertion professionnelle, centres de formation,).
- **REPENDRE** au nouvel appel à projet en 2022

9- CONCLUSION



❖ ALT JEUNES :

Le taux d'occupation est de **77,97 % pour l'année 2021**.

Au niveau des relogements, le nombre de personnes relogées est en légère baisse (-20%). Ceci s'explique par le retour en famille de plusieurs jeunes accueillis pour un stage ou emploi, ne nécessitant pas de relogement à l'issu.

Pour la majorité des jeunes relogés bénéficient d'un accompagnement social FSL ou ASL Jeunes ASE permettant une continuité de l'accompagnement mené et rassure le jeune et les partenaires.

Concernant la moyenne entre la demande vers le dispositif et l'intégration dans l'hébergement, l'amélioration est constatée et devrait s'amplifier avec les compétences des nouvelles modalités internes et du SISIAO.

❖ ALT FAMILLES / JEUNES COUPLES :

Le taux d'occupation est de **97,47 % pour l'année 2021**.

Pour les demandes, nous avons un vivier qui provient des orientations du SIAO, des partenaires notamment les CCAS et du dispositif CLLAJ.

Nous restons vigilants sur le profil des familles qui doit correspondre avec le cahier des charges du FAL ayant une année uniquement pour régler les difficultés rencontrées, effectuer les démarches administratives, amener la famille à l'autonomie et négocier son relogement en respectant les échanges et les possibilités des bailleurs et nous-mêmes. Il s'agit donc de s'appuyer sur des critères qui vont permettre de mener à bien ce travail éducatif sur le temps imparti.

L'association participe aux différentes commissions mensuelles et échange régulièrement avec les bailleurs sociaux et autres partenaires pour trouver des solutions de relogement. Nous travaillons également en collaboration avec la plateforme Logement d'Abord quand la situation donne des signes d'enlèvement et également quand l'offre de relogement ne correspond pas toujours aux ressources du jeune ou de la famille.

L'association s'inscrit dans une dynamique multi-partenariale pour permettre aux jeunes de l'ALT de bénéficier de temps collectifs : forum CLLAJ, animations thématiques de partenaires de la prévention spécialisée,...

Elle étudie attentivement la proposition départemental du FAJ collectif qui apparaît comme une plus-value intéressante sur ce plan.



F.S.L. Fonds Solidarité pour le Logement



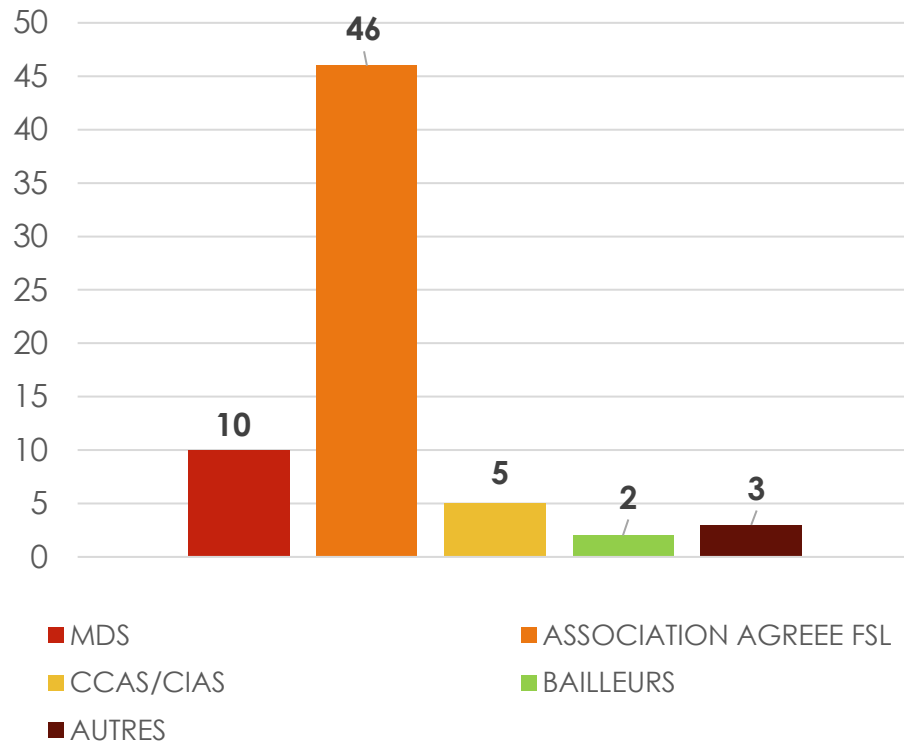


1 – PRESENTATION DU DISPOSITIF

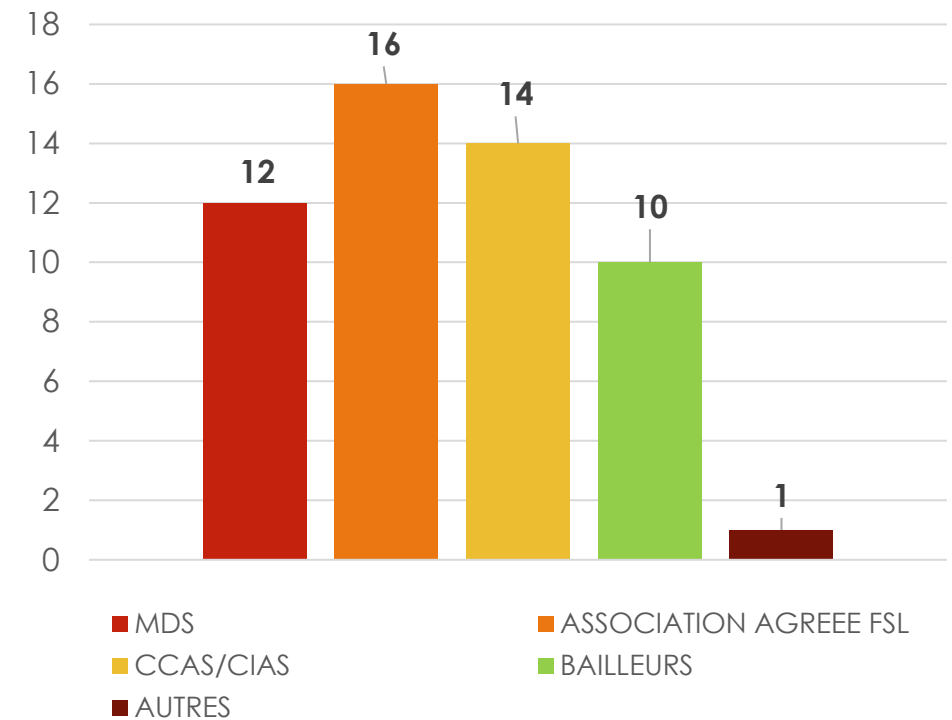
Il a pour mission d'exercer auprès des personnes des mesures d'accompagnement social financées par le Conseil Départemental du Pas de Calais. Cet accompagnement est destiné à toute personne rencontrant des difficultés dans le cadre du logement (expulsion, difficultés accession logement, difficultés budgétaires).

2- ORIGINE DES DEMANDES

CAHC



CALL



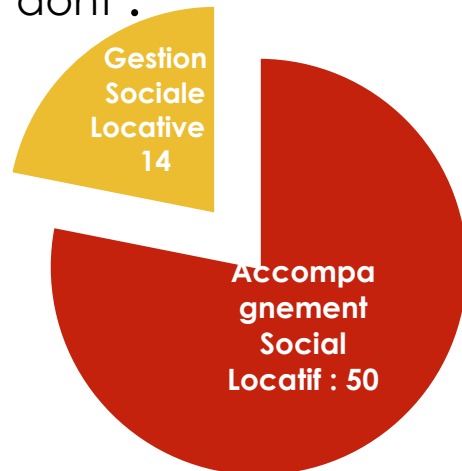
Pour 2021, comme les années précédentes, les demandes émanent des associations agréées et M.D.S puis viennent ensuite les CCAS et les bailleurs.



3- MESURES

• Sur le territoire de la CAHC

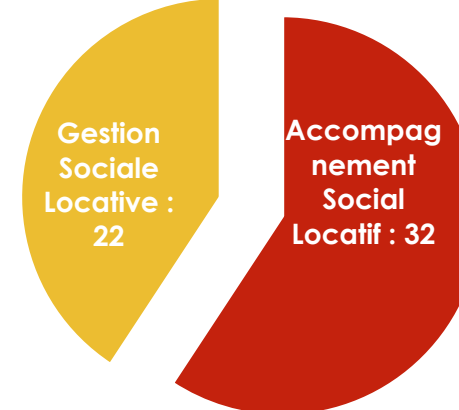
64 Mesures sur la C.A.H.C. dont **30** nouvelles familles en 2021 dont :



51,57 % des familles accompagnées l'ont été dans le cadre de l'accès au logement et 40,62 % pour un ASLL seul.

• Sur le territoire de la CALL

54 Mesures sur la C.A.L.L. dont **36** nouvelles familles en 2021 dont :

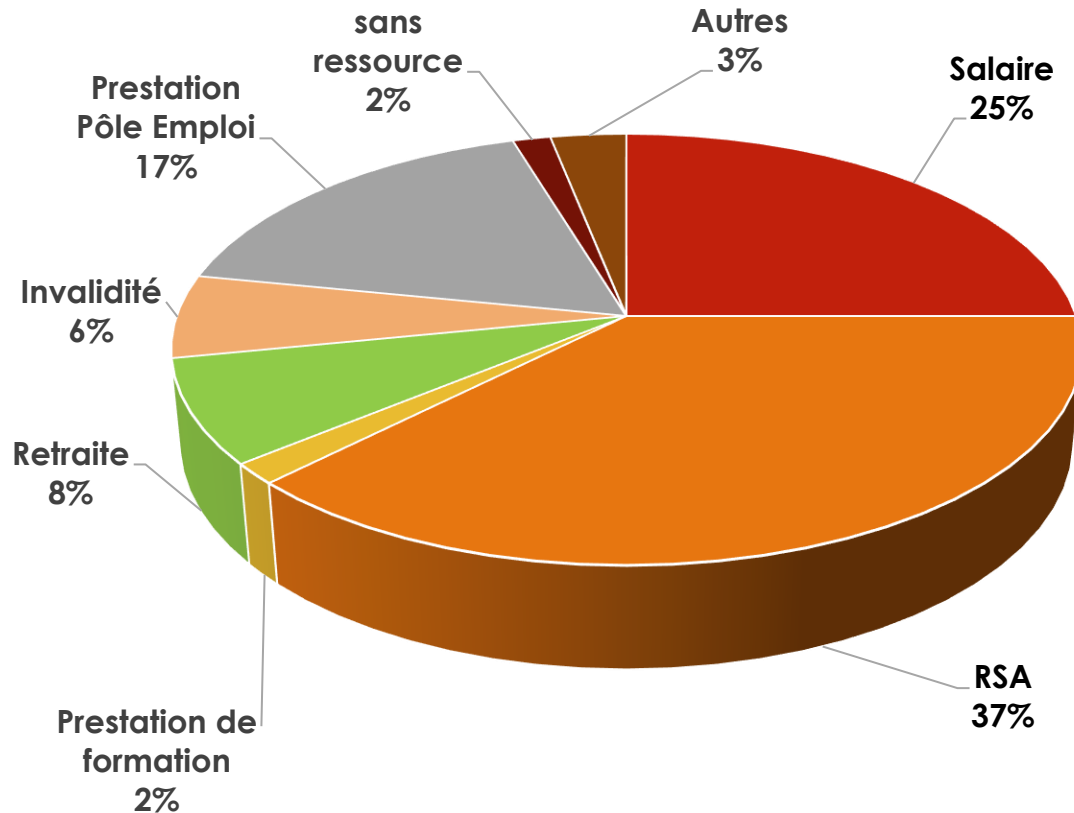


62,96 % des demandes ont concerné l'accompagnement social seul et 22,22 % dans le cadre de l'accès au logement.

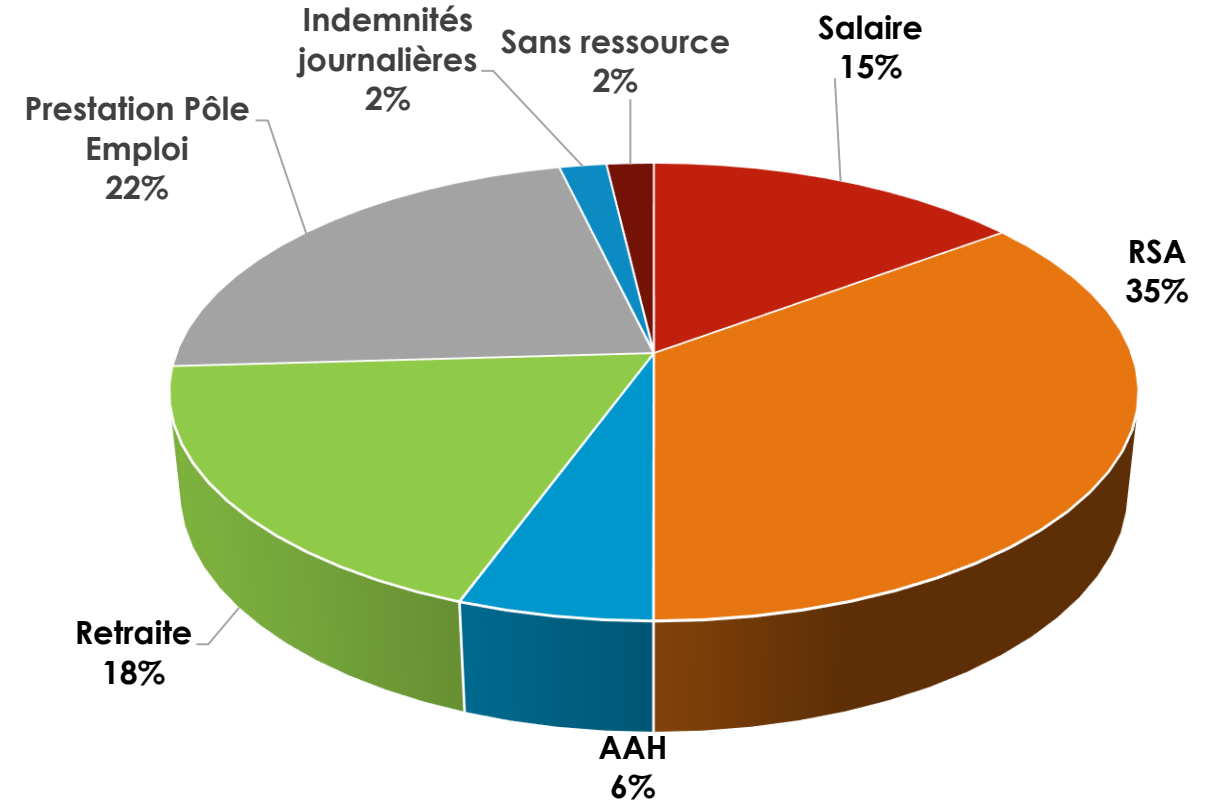
Les prises en charges sur la CAHC et sur la CALL sont ciblées sur des accompagnements sociaux locatifs (ASL). Sur le territoire de la CALL, deux diagnostics ont été réalisés.

4- RESSOURCES DU PUBLIC

CAHC



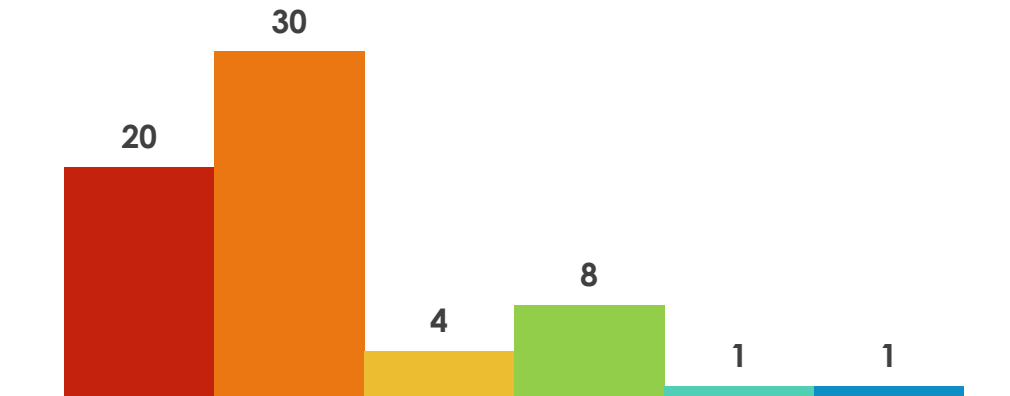
CALL



Pour l'année 2021, comme pour les années précédentes, Les ressources principales sont le RSA et les salaires. Suivent ensuite les prestations Pôle Emploi et la retraite.

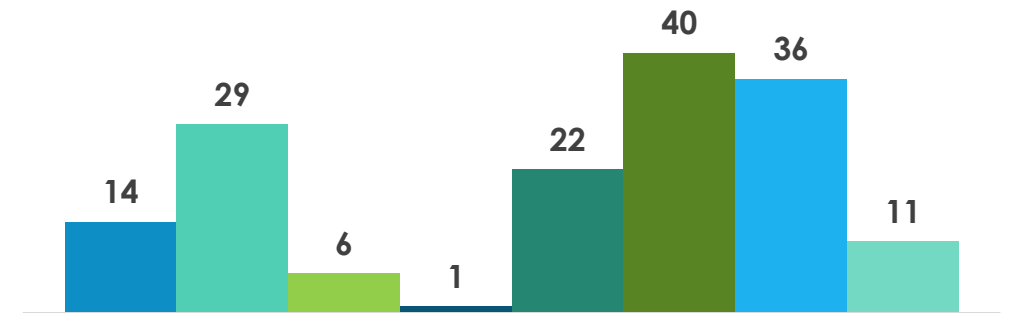
5A- CARACTERISTIQUES DE L'ACTION MENEES PAR LE SERVICE SUR LA CAHC

MOTIFS PRINCIPAUX



- Intégration dans le logement et le quartier
- Difficultés de gestion adm et budg
- Dette de loyer
- Prise d'autonomie (primo locataire)
- Sans logement, squat, abri de fortune
- Procédure expulsion suite audience

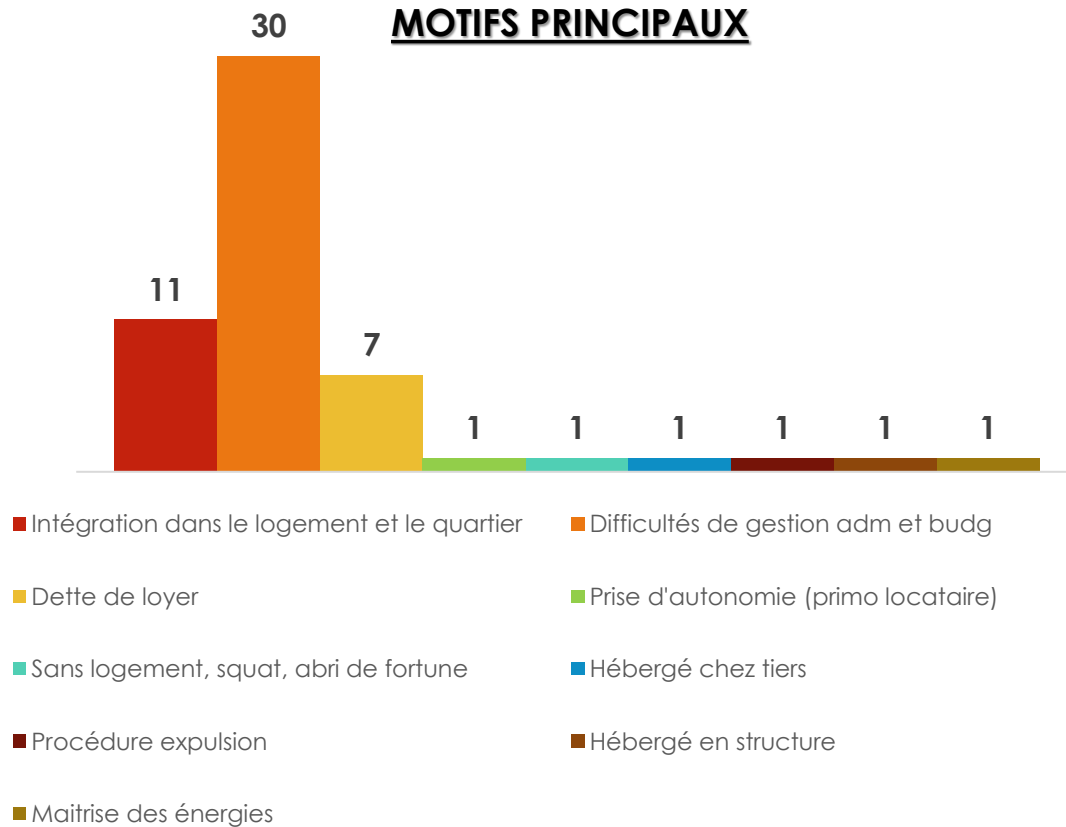
DIFFICULTES ANNEXES



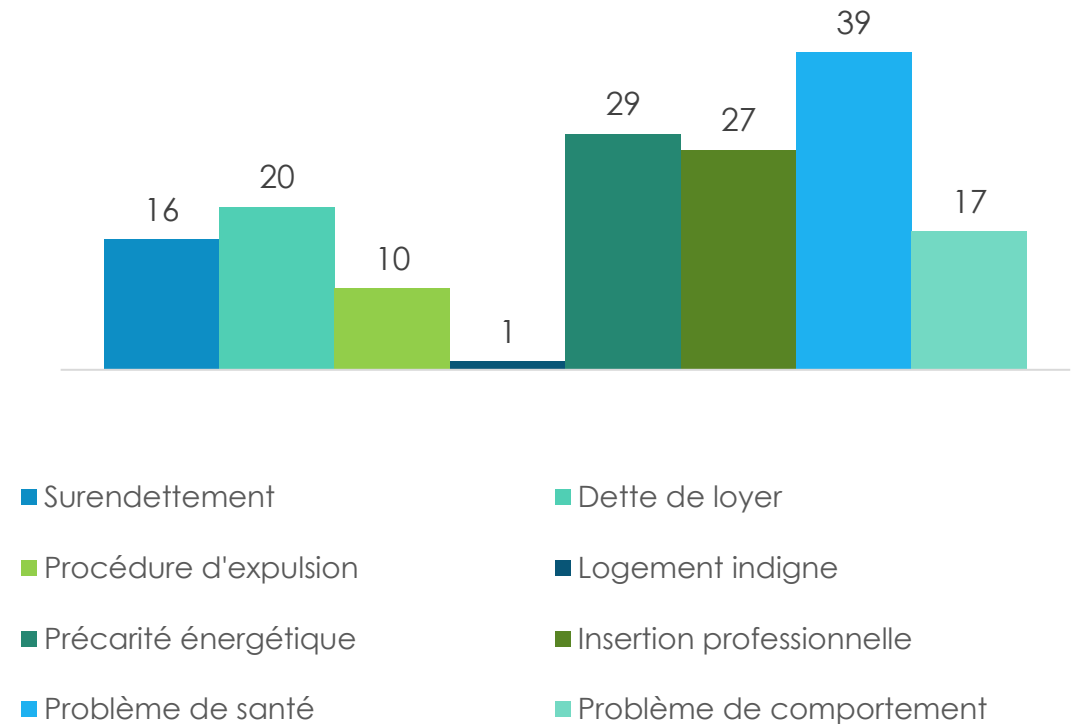
- Surendettement
- Dette de loyer
- Procédure d'expulsion
- Logement indigne
- Précarité énergétique
- Insertion professionnelle
- Problème de santé
- Problème de comportement

5B— CARACTERISTIQUES DE L'ACTION MENEES PAR LE SERVICE SUR LA CALL

MOTIFS PRINCIPAUX



DIFFICULTES ANNEXES



6- MODALITES D'EVALUATION

- 2 Bilans sont effectués au cours de l'accompagnement :
 - Un bilan intermédiaire à 6 mois
 - Un bilan final à 1 an avec possible reconduction
- 1 grille d'activités annuelle est complétée en fin d'année regroupant toutes les mesures de l'année écoulée pour chaque territoire et est envoyée au Département du Pas de Calais.



7A— RESULTATS ET ORIENTATION A LA FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT

Sur la CAHC :

33 fin de mesures en 2021 :

- Autonomie adm et budgétaire : **13 situations**
- Intégration dans le logement et le quartier : **2 situations**
- Impossibilité de poursuivre l'accompagnement (décès, déménagement,...) : **1 situation**
- Non collaboration: **8 situations**
- Relogement en parc privé: **1 situation**
- Orientation vers un autre accompagnement : **6 situations**
- Projet de relogement non réalisable : **1 situation**
- Relogement dans un logement adapté : **1 situation**

Sur la CALL:

19 fin de mesures en 2021 :

- Autonomie adm et budgétaire : **7 situations**
- Impossibilité de poursuivre l'accompagnement (décès, déménagement,...) : **1 situation**
- Non collaboration : **7 situations**
- Relogement en parc public : **1 situation**
- Orientation vers un autre accompagnement : **2 situations**
- Diagnostic : **2 situations**

Nous notons que 36% à 39 % des personnes accompagnées ont une autonomie administrative et budgétaire à la fin de l'accompagnement.

Les fins d'accompagnements pour non collaboration se font le plus souvent en début de mesure.



ZB— SITUATION DU MENAGE LA FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT

Sur la CAHC :

33 fin de mesures en 2021 :

- Logement adapté : **31 situations**
- Logement aux normes : **32 situations**
- Dette de loyer épurée ou en cours d'apurement/pas de dette de loyer : **27 situations**
- Autres dettes apurées ou en cours d'apurement/pas d'autre dette : **25 situations**
- Maitrise des énergies: **30 situations**
- Orientation vers un autre dispositif adapté : **9 situations**

Sur la CALL:

19 fin de mesures en 2021 :

- Logement adapté : **8 situations**
- Logement aux normes : **8 situations**
- Dette de loyer apurée ou en cours d'apurement/pas de dette de loyer : **10 situations**
- Autres dettes apurées ou en cours d'apurement/pas d'autre dette : **11 situations**
- Maitrise des énergies : **10 situations**



8 – PERSPECTIVES

- **CONTINUER** la collaboration avec les pilotes FSL avec la même souplesse permettant la réussite de nos missions et le développement des collaborations
- **MAINTENIR** la convention de 100 points sur la CAHC et sur la CALL
- **REPONDRE** au nouvel appel à projet en 2022



9- CONCLUSION

2020 a été l'année de l'adaptation. L'année 2021 est une année de transition. Malgré les allègements de fonctionnement, la poursuite de la crise sanitaire nous a contraint, encore, à adapter nos pratiques.

La population a été très fragilisée durant cette période au niveau administratif car, malgré la sortie de confinement, il y avait peu de possibilités de contacts physiques pour les démarches, moins de disponibilités des interlocuteurs habituels, une complexification des accès aux droits avec l'utilisation d'outils dématérialisés... cela a pu provoquer des situations encore plus difficiles qu'habituellement car nécessitant des démarches très exigeantes pour un public déjà carencé.

La population a également été fragilisée au niveau psychologique : une situation sanitaire difficile qui perdure, peu de contacts avec autrui (famille, amis, travailleurs médico-sociaux, médecin,...), un épuisement psychique mais aussi parfois de l'agressivité.

On remarque que, statistiquement, sur l'année 2021, les nouvelles mesures d'accompagnement sont 4 à 6 fois plus nombreuses que les années précédentes avec une prédominance d'instruction d'accompagnements sociaux seuls, pour un public plus âgé, isolé, rencontrant des problèmes de santé et/ou manquant d'autonomie administrative. Durant cette période, l'accompagnement social à domicile a montré son intérêt et sa plus-value. Le travailleur social est celui qui fait le lien avec la réalité extérieure, qui aide, informe et transmet.

Les relations partenariales ont également évolué au cours de l'année 2021 avec l'instauration quasi automatique et surtout la maîtrise de l'organisation des réunions ou concertations en visio-conférence. Nous avons eu la possibilité de continuer à échanger sur nos pratiques et rester au clair sur l'évolution des dispositifs. Avec une partie du public, il a été également possible de mettre en place ce type de communication, tout en maintenant des visites à domicile.

L'association s'inscrit dans une dynamique multi partenariale pour permettre aux familles de bénéficier d'un travail de complémentarité avec les partenaires (bailleurs sociaux, CCAS, ...). Elle s'appuie également sur un partenariat qui permet une prise en charge rapide des situations tout en prenant compte des difficultés sociales du public de plus en plus présentes (pauvreté, violences, errance sociale, décrochage scolaire, expulsion,...).



A.S.L. JEUNES

A.S.E.





1 – PRESENTATION DU DISPOSITIF

L'association R&L bénéficie depuis avril 2020 d'un agrément ASL Jeunes A.S.E. :

- ✓ Avril 2020 – 1ère convention (du 11 mai 2020 au 13 avril 2021):
 - 4 mesures renforcées et 1 mesure simple ou 9 mesures simples sur le territoire de la CAHC
 - 4 mesures renforcées ou 8 mesures simples sur la CALL
- ✓ Convention supplémentaire (02 novembre 2020 au 31 décembre 2021) :
 - 6 mesures renforcées ou 12 mesures simples pour la CAHC
 - 7 mesures renforcées ou 14 mesures simples sur la CALL

Ce dispositif s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ayant été protégés au titre de l'aide sociale à l'enfance, sans logement et nécessitant un accompagnement social global pour accéder, ou avec un logement mais nécessitant un accompagnement social pour s'y maintenir et ainsi éviter les ruptures de parcours.

La répartition des mesures (simples ou renforcées) se fait en fonction des orientations données par la commission départementale.



2— NOMBRE DE MESURES EN 2021

❖ Sur le territoire de la CAHC :

23 jeunes ont été suivis dont :

- ✓ 16 jeunes dans le cadre d'une mesure renforcée
- ✓ 07 jeunes dans le cadre d'une mesure simple

❖ Sur le territoire de la CALL :

10 jeunes ont été suivis dont :

- ✓ 07 jeunes dans le cadre d'une mesure renforcée
- ✓ 03 jeunes dans le cadre d'une mesure simple

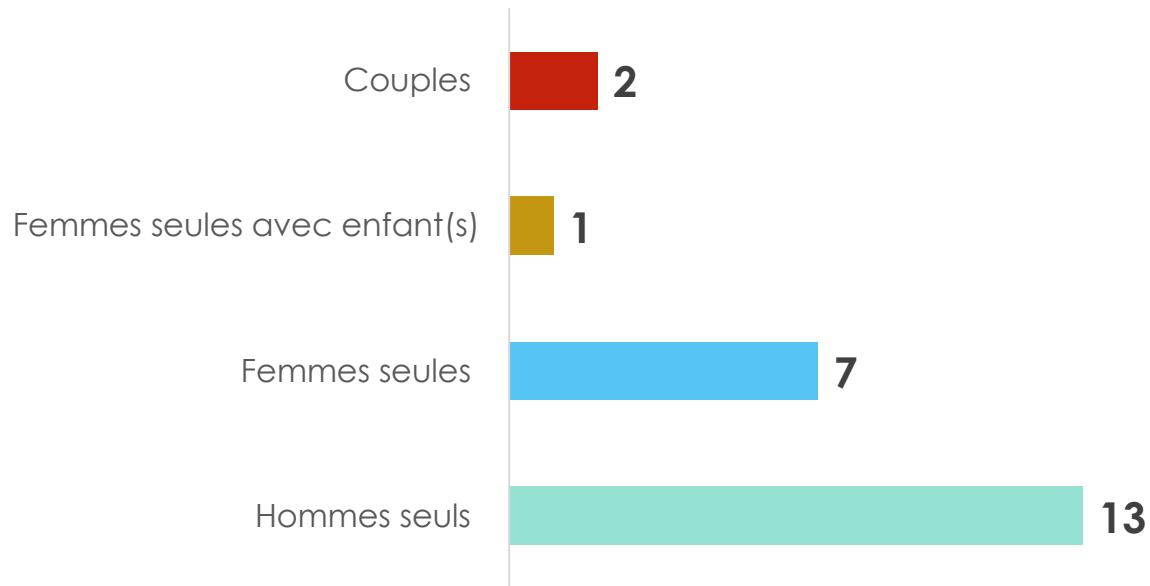
Les mesures renforcées sont plus nombreuses que les mesures simples. Nous assurons des mesures renforcées quand c'est un accompagnement global social dans le cadre de l'accès vers le logement qui correspond à la prise en charge des jeunes orientés par le CLLAJ Hénin Carvin.

Nous prenons également en charge des jeunes sortant d'hébergement temporaire pour qui les mesures sont essentiellement ciblées sur l'accompagnement social seul. Cela permet d'éviter la rupture à la sortie des hébergements temporaires.

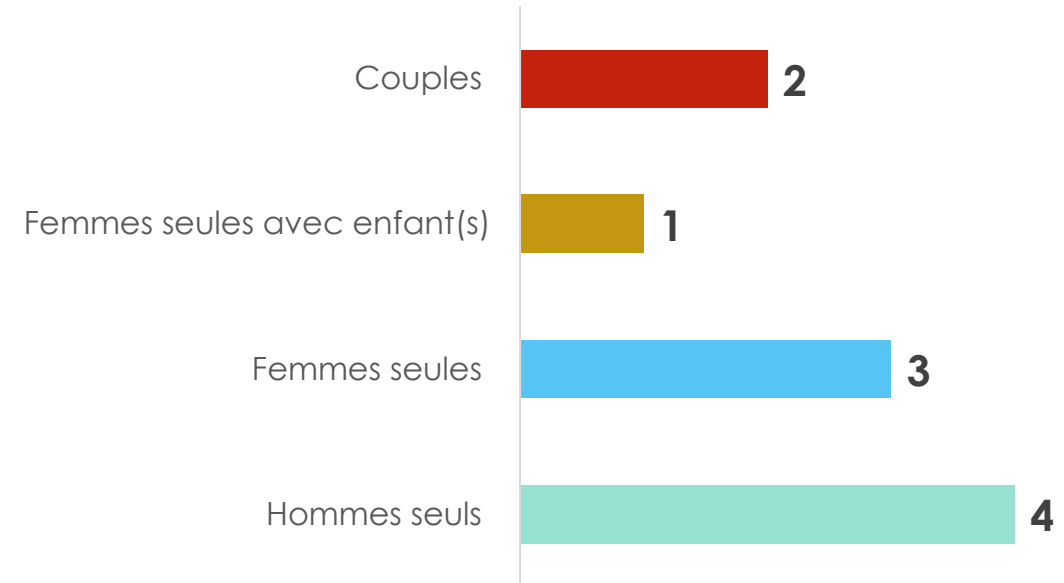


3- PUBLIC

➤ Sur le territoire de la CAHC



➤ Sur le territoire de la CALL



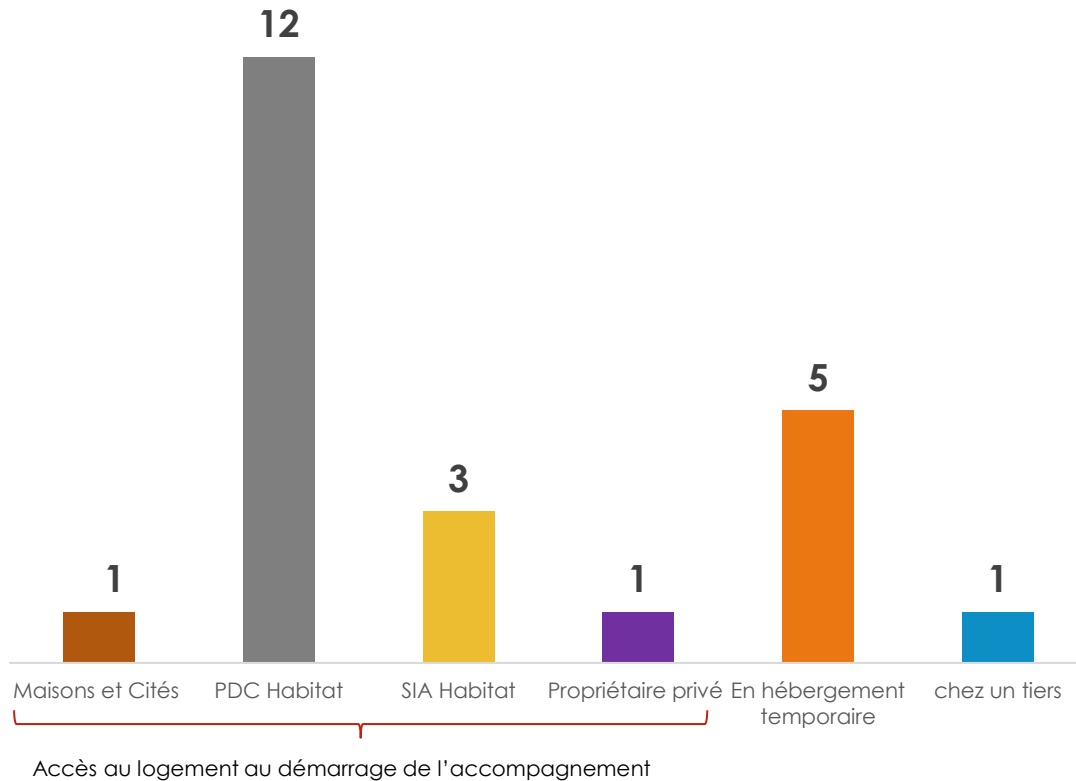
Toutes les personnes accompagnées ont entre 18 et 25 ans.

Nous pouvons constater que sur l'ensemble des deux territoires la catégorie « hommes seuls » est la plus représentée.

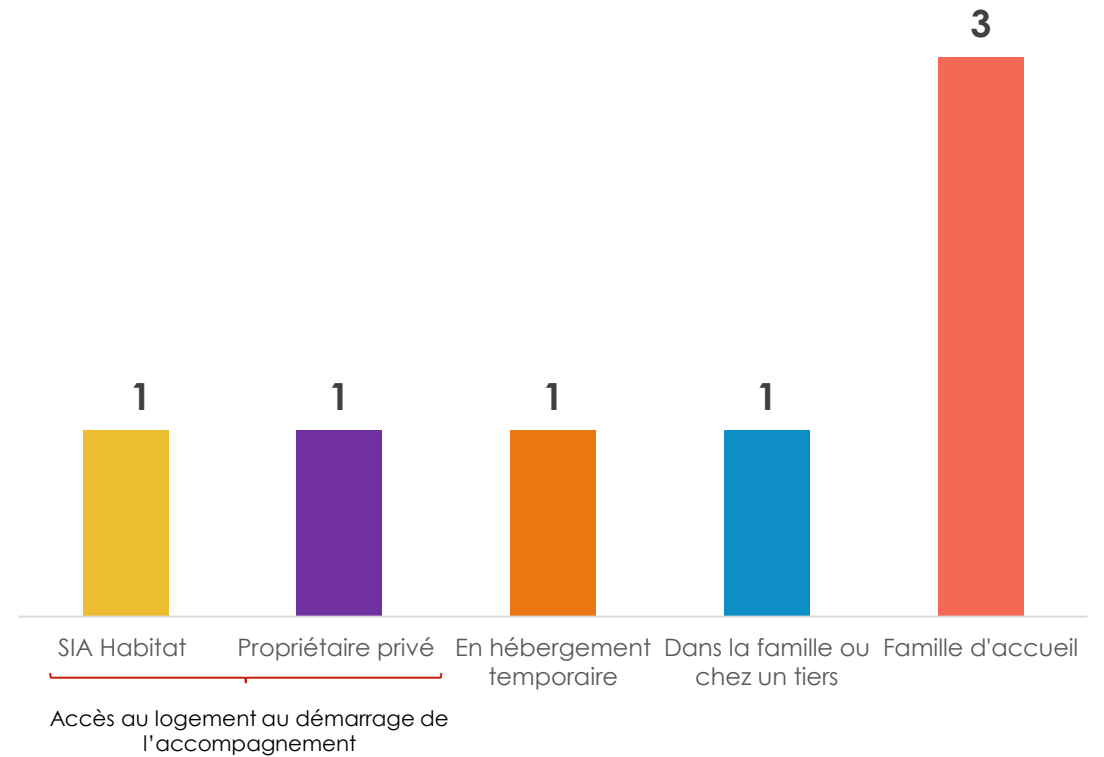
Cependant, l'ASL jeunes ASE accompagne une pluralité de publics.

4- SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

➤ Sur le territoire de la CAHC



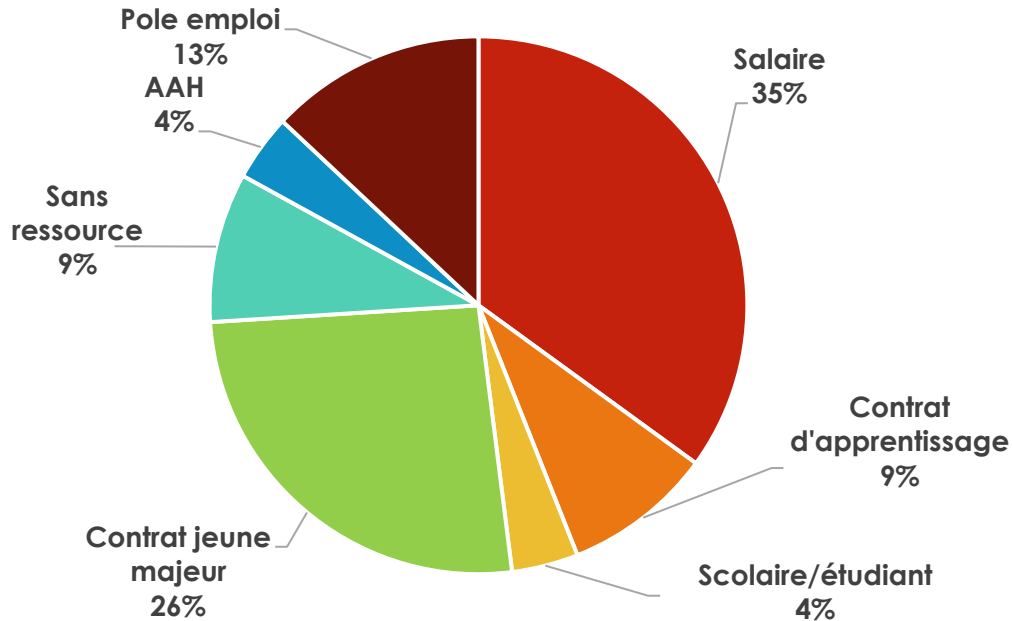
➤ Sur le territoire de la CALL



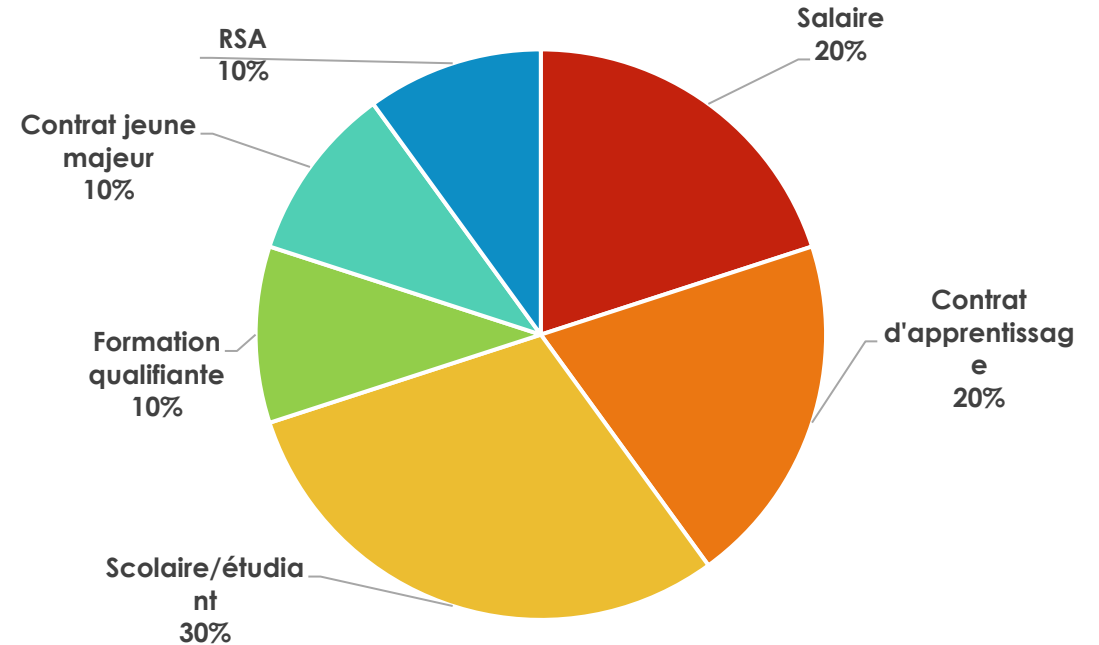
Nous constatons que les jeunes accueillis en hébergement auprès d'autres associations agréées leur permettent de se préparer à la vie autonome. L'ASL jeunes ASE a permis le maintien dans le logement des jeunes qui y ont eu accès au démarrage de la mesure. L'accompagnement joue ainsi son rôle sur le savoir habiter des jeunes.

5- RESSOURCES DU PUBLIC

➤ Sur le territoire de la CAHC



➤ Sur le territoire de la CALL



Le critère des ressources est déterminant dans le cadre de l'accompagnement. Il existe une disparité notable sur ce plan entre les deux territoires. Sur la CAHC, 8 jeunes (35% des accompagnements) avaient des points d'appui préalables dans leur parcours professionnel et bénéficiaient de ressources. Ces dernières étaient souvent fragiles (CDD, intérim,...) d'où la nécessité de les conforter.

La part des jeunes en APJM est non négligeable et concerne des jeunes en poursuite d'étude ou en consolidation de parcours professionnel.

Indépendamment de la problématique, le travail en corrélation avec le coach mission locale est déterminant et participe à l'accès ou au maintien dans le logement.

Les personnes accompagnées peuvent aussi, sous certaines conditions de ressources, percevoir une aide financière « Fonds de solvabilisation ». En 2021, sur la CAHC, 4 jeunes ont bénéficié de cette aide.



6— STRUCTURE A L'ORIGINE DE LA DEMANDE

Les CLLAJ jouent un rôle clef dans l'orientation vers le logement d'abord qui traite les demandes et fait le lien avec les chefs SLISL.

L'information sur le dispositif des autres orienteurs doit se poursuivre afin que l'identification des publics potentiellement bénéficiaires continue sa progression.



7 – DIFFICULTES RENCONTREES

➤ Sur le territoire de la CAHC

❑ MOTIFS PRINCIPAUX

- Intégration dans le logement et l'environnement: **6 situations**
- Difficultés de gestion administrative et budgétaire : **23 situations**
- Dette de loyer : **3 situations**
- Prise d'autonomie (réservé au primo locataire) : **13 situations**
- Hébergé chez tiers : **1 situation**

❑ DIFFICULTES ANNEXES

- Problème de compréhension : **3 situations**
- Problème d'addiction : **2 situations**
- Discernement des obligations : **3 situations**
- Renouvellement des documents d'identité : **6 situations**
- Insertion professionnelle : **8 situations**
- Développer l'autonomie : **8 situations**
- Mobilité : **14 situations**

➤ Sur le territoire de la CALL

❑ MOTIFS PRINCIPAUX

- Intégration dans le logement et l'environnement: **4 situations**
- Difficultés de gestion administrative et budgétaire : **7 situations**
- Dette de loyer : **1 situation**
- Prise d'autonomie (réservé au primo locataire) : **4 situations**
- Sans logement : **6 situations**
- Hébergé chez tiers / famille d'accueil: **4 situations**
- En hébergement temporaire : **1 situation**

❑ DIFFICULTES ANNEXES

- Problème de compréhension : **4 situations**
- Discernement des obligations : **7 situations**
- Renouvellement des documents d'identité : **2 situations**
- Insertion professionnelle : **5 situations**
- Développer l'autonomie : **7 situations**
- Mobilité : **7 situations**

Les problématiques des deux territoires sont communes. La difficulté la plus fréquemment repérée est la gestion administrative et budgétaire, ce qui peut parfois s'expliquer par leur situation professionnelle précaire (intérim, CDD,...) ou jeunes encore en étude qui ne permet pas de se projeter au niveau budgétaire. Ces difficultés de gestion peuvent amener à avoir des dettes de loyer auprès des bailleurs sociaux bien que la proportion de personnes rencontrant des dettes soit assez faible (1 personne sur le secteur de la CAHC).



8- LE PARTENARIAT

Les partenaires les plus courants sont les :

- MDS,
- CLLAJ
- Bailleurs sociaux et privés
- C.A.F.
- CPAM
- Fournisseurs d'énergie
- SIAO

Mais aussi les :

- Structures liées à la santé/médecins traitants
- Associations caritatives
- C.N.L.
- Pôle emploi
- Missions locales
- Organismes d'insertion professionnelle
- Centre d'impôts
- Établissements bancaires

L'accompagnement social A.S.L. nécessite une bonne connaissance des territoires et de ses intervenants afin de répondre au plus juste aux besoins des personnes accompagnées. Nous rencontrons des partenaires et créons des collaborations tout en essayant de développer celles déjà existantes avec notre association.

Tous les jeunes sont rencontrés également par la conseillère/coach Mission Locale. Des échanges sont faits régulièrement pour accompagner les jeunes en insertion professionnelle et sociale. En 2021, 5 jeunes ont bénéficié d'un suivi renforcé par la coach mission locale sur le territoire de la CAHC et 1 jeune sur le territoire de la CALL. Les autres jeunes sont également connus par la mission locale qui peut ainsi proposer une actions rapide si le parcours professionnel se fragilise.



9 – LES OBJECTIFS ATTEINTS

➤ Sur le territoire de la CAHC

POUR LES 23 MESURES EN 2021 :

- Autonomie administrative : **7 jeunes**
- Autonomie budgétaire : **9 jeunes**
- Intégration dans le logement/hébergement : **21 jeunes**
- Intégration dans le quartier : **20 jeunes**
- Déménagement sur le territoire de la CALL : **1 jeune**
- Non collaboration (arrêt des mesures) : **2 jeunes**

➤ Sur le territoire de la CALL

POUR LES 10 MESURES EN 2021 :

- Autonomie administrative : **3 jeunes**
- Autonomie budgétaire : **1 jeune**
- Intégration dans le logement/hébergement : **8 jeunes**
- Intégration dans le quartier : **8 jeunes**
- Non collaboration (arrêt des mesures) : **1 jeune**

La définition des objectifs se fait au démarrage de la mesure. On constate que la totalité des jeunes sont hébergés ou en logement autonome. Des accompagnements ont été clôturés rapidement pour non collaboration, une reprise est possible ultérieurement pour ces jeunes. Néanmoins, ils ont préféré continuer dans un autre contexte souvent de dépendance après d'un tiers. Nous savons que ces expériences de vie sont parfois souhaitées mais souvent temporaires car source de difficultés rapidement.

Une des objectifs de la convention consistait à l'innovation sociale. Celle-ci se traduit par l'utilisation de moyens de communication modernes (SMS, réseaux sociaux,...). En raison du contexte sanitaire, les professionnels ont également privilégié des moments de convivialité auprès de chaque jeune. Les horaires ont été adaptés pour travailler en soirée ou certains week-ends, ce qui permet d'être en contact régulier avec les jeunes salariés et d'établir une confiance avec l'ensemble des personnes accompagnées.

Qualitativement, les jeunes ayant été accompagnés dans un logement social ont souligné l'importance du soutien pendant cette période charnière.



10 – PERSPECTIVES

- **POURSUIVRE** les accompagnements sociaux auprès des jeunes
- **REPONDRE** au nouvel appel à projet en 2022

11 – CONCLUSION



L'association Rencontre et Loisirs s'est associée à la volonté de simplification des documents et des commissions initiées par le Département et la plateforme « Logement d'abord ».

L'orientation vers le dispositif peut encore s'améliorer notamment sur la CALL, territoire deux fois plus peuplé que la CAHC et partageant pour beaucoup les problématiques.

S'appuyer sur les partenaires (bailleurs sociaux, Missions Locales, Département, CAF, Pôle Emploi...) évoluant sur les deux territoires est essentiel afin de pouvoir sur le plus ou moins long terme fournir un accompagnement plus complet aux jeunes et ainsi permettre de débloquer des situations à certains moments complexes, notamment liées au logement mais aussi à l'insertion professionnelle.

L'association demeure mobilisée pour répondre aux demandes des jeunes nécessitant un accompagnement et aux partenaires ayant besoin d'informations notamment sur le territoire de la CALL. Cela se fera notamment par la mise en relation du service avec les partenaires ainsi qu'à l'instauration de concertations afin que chaque partenaire gravitant autour de la situation d'un jeune sache identifier les autres dans cet accompagnement commun.